



# OBSERVATION INDÉPENDANTE DES FORÊTS DANS LE BASSIN DU CONGO : BILAN ET PERSPECTIVES

MARIE VALLÉE, SERGE MOUKOURI, VALÉRIE VAUTHIER, ET SOPHIE LABASTE

## RÉSUMÉ ANALYTIQUE

### Points essentiels

- Lancée par des bailleurs internationaux et des organisations non gouvernementales (ONG) il y a plus de 20 ans, l'observation indépendante des forêts (OIF) est un élément clé des stratégies internationales visant à améliorer la gouvernance forestière et lutter contre l'exploitation forestière illégale.
- De nouvelles réglementations et de nouveaux processus offrent désormais la possibilité d'étendre géographiquement l'OIF et de l'appliquer aux matières premières agricoles.
- Ce document de travail évalue les réalisations de l'OIF dans le bassin du Congo sur la base de l'analyse de 469 rapports de mission OIF publiés par 11 organisations pratiquant l'OIF entre 2001 et 2020.
- Malgré la résistance politique, les organisations pratiquant l'OIF ont obtenu des résultats significatifs, notamment l'annulation de titres forestiers illégaux et l'adoption de nouveaux arrêtés ministériels améliorant la légalité forestière et la gouvernance forestière en général.
- Les leçons tirées de 20 ans d'observation indépendante de l'exploitation forestière illégale dans le bassin du Congo peuvent servir de base au développement de nouvelles formes d'OIF, par exemple pour surveiller les pratiques de déforestation dans le cadre de développements agricoles, ou pour déterminer quels projets REDD+ (Réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts) respectent les garanties et produisent les bénéfices promis.
- Afin d'améliorer l'efficacité de l'OIF dans la région, d'étendre le modèle géographiquement et de le faire évoluer au-delà du bois, les bailleurs et les décideurs politiques devraient soutenir les réformes législatives institutionnalisant l'OIF, proposer des mécanismes de

## TABLE DES MATIÈRES

Résumé analytique .....	1
1. Qu'entend-on par observation indépendante des forêts et quel est son objectif ? .....	3
2. Qu'ont accompli les observateurs forestiers indépendants au cours des 20 dernières années dans le bassin du Congo ? .....	9
3. Quels ont été les principaux défis des observateurs forestiers indépendants dans le bassin du Congo ? .....	14
4. Quelles sont les solutions pour l'avenir ? .....	17
5. Conclusion .....	21
Notes de fin .....	22
Références .....	23
Remerciements .....	25

*Les documents de travail comprennent des recherches préliminaires, des analyses, des résultats et des recommandations. Ils sont distribués pour stimuler une discussion pertinente et des avis critiques, et pour influencer le débat actuel sur des problèmes émergents.*

**Citation suggérée :** Vallée, M., S. Moukouri, V. Vauthier, et S. Labaste. 2022. « Observation indépendante des forêts dans le bassin du Congo : bilan et perspectives ». Document de travail. Washington, DC : World Resources Institute. Disponible en ligne à <https://doi.org/10.46830/wriwp.21.00042>.

financement à long terme pour l'OIF et promouvoir des processus de suivi et d'évaluation standardisés pour tous les projets d'OIF.

- Les organisations pratiquant l'OIF doivent également rendre leurs données utilisables pour la mise en œuvre de mesures axées sur la demande dans les pays consommateurs, en améliorant encore l'efficacité de l'OIF, la qualité des données et leur standardisation.

## Contexte

**Les crimes liés aux forêts - notamment l'exploitation forestière illégale, le commerce de bois d'origine illégale et la déforestation illégale pour des matières premières - reste un obstacle majeur à la réduction de la perte de forêts tropicales.** Ils détruisent directement les écosystèmes forestiers et entraînent une première coupe dans des forêts qui sont ensuite trop souvent dégradées, brûlées et défrichées. L'exploitation forestière illégale nuit également aux économies forestières locales et nationales. Elle est fréquemment liée à des réseaux criminels transnationaux et, dans certains endroits, elle alimente les conflits violents et le terrorisme. Pour les entreprises qui tentent de fonctionner dans le respect de la loi, l'exploitation forestière illégale confère un avantage financier injuste à ceux qui enfreignent la loi.

Bien qu'il n'existe pas de définition universelle de *l'exploitation forestière illégale*, l'Initiative pour la Légalité Forestière du World Resources Institute (WRI) la définit comme une activité « incluant toutes les pratiques liées à la récolte, à la transformation, au transport, à la vente et à l'achat de bois, telles que définies dans le pays d'origine, ainsi que toute violation du cadre juridique d'un pays intervenant tout au long de la chaîne d'approvisionnement » (Noguerón et al. 2018).

L'ampleur des activités d'exploitation forestière illégale est difficile à documenter, ce qui rend le suivi difficile. Néanmoins, au cours des deux dernières décennies, « l'adoption de mesures sur la légalité du bois [...] impliquant des observateurs indépendants a renforcé la base politique pour agir » (Barber et Canby 2018). Depuis la fin des années 90, l'OIF est une « caractéristique des efforts internationaux visant à améliorer la gouvernance forestière et à réduire l'exploitation forestière illégale » ; elle a pris différentes formes dans différents pays à différents moments (Brack et Léger 2013).

## Problématique de la recherche

**Alors que les nouvelles réglementations sur les matières premières zéro déforestation offrent des possibilités d'étendre l'OIF au-delà du bois, il est essentiel de faire le bilan des 20 ans d'expérience de l'OIF dans le secteur du bois.** Apparu au Cambodge, c'est dans le bassin du Congo que le concept d'OIF s'est développé au cours des 20 dernières années. Afin d'améliorer l'OIF et

orienter son expansion à d'autres régions et produits de base, il est essentiel de comprendre comment le concept d'OIF a émergé et évolué dans le bassin du Congo, ce qui a été réalisé par les organisations pratiquant l'OIF, et les défis auxquels elles sont confrontées.

## À propos de ce document de travail

**Le WRI et ses partenaires, le Field Legality Advisory Group (FLAG) et le Resource Extraction Monitoring (REM), ont évalué les réalisations de l'OIF dans le bassin du Congo depuis 2000. Cette analyse s'appuie sur des informations provenant de 469 rapports de mission de l'OIF publiés par 11 organisations ayant pratiqué l'OIF entre 2001 et 2020.** Dans ce document, nous identifions les principaux défis auxquels sont confrontées les organisations pratiquant l'OIF et nous proposons des recommandations aux professionnels, aux décideurs, aux ONG et aux bailleurs afin d'améliorer l'efficacité de l'OIF dans la région, d'étendre géographiquement le modèle et de le faire évoluer au-delà du bois.

## Résultats principaux

**Malgré les difficultés rencontrées dans la gestion des relations avec les gouvernements, les organisations pratiquant l'OIF ont obtenu des résultats significatifs, notamment l'annulation de titres forestiers illégaux et l'adoption de nouveaux arrêtés ministériels améliorant la légalité forestière et la gouvernance forestière en général.** Notre analyse révèle que davantage de rapports ont été publiés dans les premières années de l'OIF, lorsque moins d'organisations pratiquaient l'OIF et moins de pays étaient couverts. Le nombre le plus élevé de missions d'OIF a été réalisé au Cameroun, où l'OIF a débuté, avec une moyenne de 14 % des unités de gestion forestière visitées chaque année entre 2007 et 2013.

## Recommandations

**Nous proposons des solutions pour pallier la résistance politique ainsi que d'autres défis auxquels sont confrontées les organisations pratiquant l'OIF, notamment leurs difficultés d'accès à l'information et le maintien de leur crédibilité.** Nous suggérons également des moyens d'améliorer l'efficacité, le financement et la visibilité de l'OIF avant d'étendre le modèle géographiquement et de le faire évoluer au-delà du bois. Nos recommandations sont les suivantes :

- l'institutionnalisation de l'OIF dans les lois nationales et les règlements internationaux ;
- l'adoption des normes de qualité de l'OIF ;

- le développement d'une communauté de pratique de l'OIF internationale, et d'un plus grand nombre de réseaux d'OIF infranationaux ;
- la négociation de bons protocoles d'accord entre les organisations pratiquant l'OIF et les gouvernements, en faveur d'un meilleur accès à l'information pour les organisations pratiquant l'OIF ;
- l'implication d'autres ministères que le ministère des Forêts ;
- la communication des résultats de l'OIF à un public international plus large ;
- l'amélioration de l'utilité des données de l'OIF pour la mise en œuvre et l'application de mesures axées sur la demande dans les pays consommateurs ;
- la collecte d'un plus grand nombre de données dans les lieux de stockage du bois, tels que les ports et les parcs à grumes, en plus des données recueillies dans les forêts ;
- l'investissement dans le suivi et l'évaluation à l'aide d'un ensemble d'indicateurs normalisés au niveau régional ;
- le développement d'un mécanisme de financement à long terme pour l'OIF ;
- la poursuite des investissements dans le renforcement des capacités de l'OIF, notamment en ce qui concerne l'utilisation optimale des nouvelles technologies ;
- l'investissement dans le renforcement des capacités des importateurs à utiliser les données de l'OIF.

## 1. QU'ENTEND-ON PAR OBSERVATION INDÉPENDANTE DES FORÊTS ET QUEL EST SON OBJECTIF ?

### 1.1 Définition et objectif général de l'observation indépendante des forêts

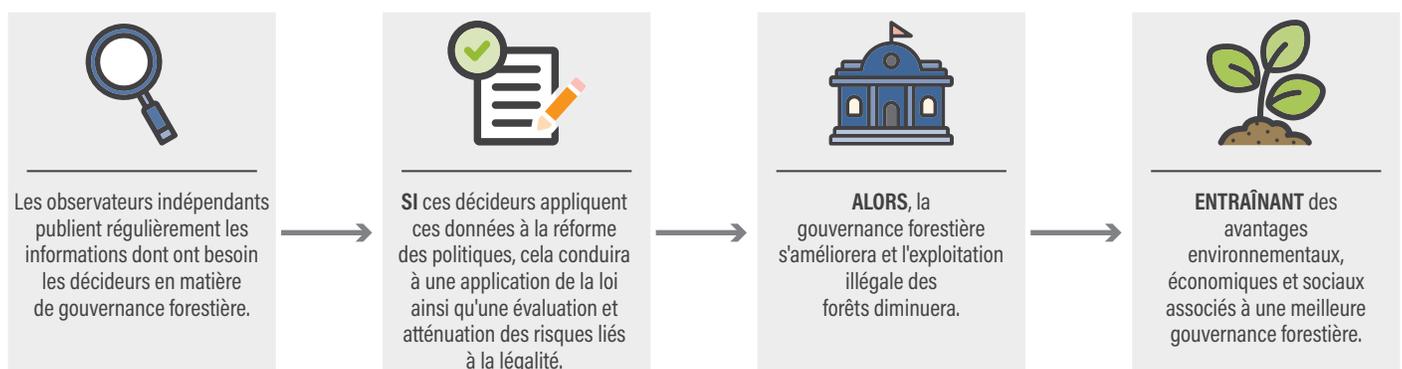
Mbzibain et Tchoudjen (2021) définissent l'observation indépendante des forêts (OIF) comme « une évaluation par une tierce partie de la conformité de la gestion des forêts et des activités forestières aux normes législatives et réglementaires en vigueur dans le secteur forestier du pays. » L'OIF a pour objectif d'initier des améliorations dans la gouvernance forestière qui conduisent à des avantages environnementaux et sociaux à travers des activités de suivi (Figure 1).

### 1.2 Comment le concept de l'OIF a-t-il émergé et évolué au fil du temps ?

Un concept novateur qui a vu le jour au Cambodge en 1999 : Une collaboration formelle entre un gouvernement, des bailleurs et une organisation non gouvernementale pour surveiller les infractions forestières à travers l'OIF

Les organisations locales de la société civile (OSC) et les organisations non gouvernementales (ONG) assuraient un suivi indépendant des forêts bien avant 1999.<sup>1</sup> Toutefois, lorsque l'expression « OIF » est apparue au Cambodge cette année-là, ces activités de suivi indépendant par des tiers furent officiellement reconnues par le gouvernement (Global Witness 2013). Financée par plusieurs bailleurs internationaux, Global

Figure 1 | Théorie du changement de l'OIF



Remarque : Bien que la définition de l'OIF soit actuellement assez stable, le concept a évolué en s'étendant à de nouveaux domaines au fil du temps.

Source : REM.

Witness fut désigné par le gouvernement royal du Cambodge comme l'organisation responsable de l'OIF, chargée de garantir la précision et l'exactitude des rapports sur les infractions forestières (Brown et Luttrell 2005). Au début, le projet eut des résultats positifs, notamment une documentation accrue des infractions forestières importantes et la mise en évidence de la faiblesse de l'action gouvernementale, y compris la collusion avec l'exploitation forestière illégale. Cependant, le gouvernement cambodgien se montra de plus en plus réticent à répondre aux principales conclusions de l'OIF, ce qui poussa l'organisation à intensifier son travail de plaidoyer, réduisant ainsi la volonté de collaboration du gouvernement. Cette spirale négative conduisit à une rupture totale des relations entre les partenaires et, ultérieurement, à la suspension du projet en 2003 par le gouvernement (Brown et Luttrell 2005).

### Cadrage et amélioration du concept au Cameroun en 2000 : D'un observateur indépendant du processus d'allocation aux premières missions de terrain de l'OIF

Entre-temps, le concept d'OIF s'est étendu au Cameroun « avec un contrat pour un observateur indépendant afin d'appuyer le processus d'attribution des concessions forestières [...] en 1999 » (Brown et Luttrell 2005). En outre, des missions de cadrage pour la mise en œuvre de l'OIF au Cameroun ont commencé en 2000 à la demande officielle de bailleurs internationaux préoccupés par le niveau élevé de corruption dans le pays, classé dernier dans l'indice de perception de la corruption de Transparency International (Transparency International 1999). Global Witness fut désigné pour réaliser l'OIF au Cameroun en mai 2001. Comme au Cambodge, des tensions apparurent entre le gouvernement et l'observateur, menaçant la faisabilité d'un projet d'OIF complet lorsque les premières enquêtes révélèrent une exploitation forestière illégale avec une perte nette estimée à 38 millions USD pour le gouvernement camerounais, ce qui dégrada davantage l'image du secteur forestier (Transparency International 2003).

### Institutionnalisation du concept d'OIF au Cameroun, 2000-2004 : L'émergence de l'OIF mandaté

Conscients du risque d'échec et de l'aggravation des tensions au Cambodge, mais aussi du fort potentiel de l'OIF pour accroître la transparence, les parties prenantes impliquées dans l'OIF au Cameroun travaillèrent à l'amélioration de l'approche. De longues négociations eurent lieu<sup>2</sup> entre le gouvernement et l'observateur, aboutissant à la signature d'un protocole d'accord clarifiant les droits de l'observateur à accéder à des informations et processus spécifiques, les activités clés et la procédure de publication des rapports. En signant ce protocole d'accord, Global Witness devint une organisation d'OIF mandatée.<sup>3</sup> Les bailleurs européens unirent leurs forces à celles de la Banque mondiale pour soutenir financièrement l'OIF en cofinçant

un projet à long terme. Ce financement, combiné aux conditionnalités d'aide de la Banque mondiale au projet, donna un poids considérable au cadre institutionnel de l'approche d'OIF mandatée développée au Cameroun, posant ainsi les bases du développement futur de l'OIF en Afrique. Simultanément, les initiatives de plaidoyer de Global Witness déclenchèrent la résistance du gouvernement et du secteur privé aux activités d'OIF.<sup>4</sup> Malgré le protocole d'accord, les observateurs subirent souvent les répercussions de leurs conclusions, notamment des menaces d'annulation de contrat et des changements de financement.

### L'OIF s'éloigne des organisations militantes en 2005

En 2003, plusieurs employés et consultants clés de Global Witness qui avaient entrepris le projet d'OIF au Cameroun dès le début en 2000 créèrent une nouvelle ONG appelée Resource Extraction Monitoring (REM), consacrée exclusivement à la nouvelle approche de l'OIF mandatée. En 2005, le gouvernement camerounais désigna REM pour remplacer Global Witness. Au même moment, des systèmes de financement plus stables furent mis en place par divers bailleurs via des appels d'offres, et les ambassades des pays européens commencèrent à apporter leur soutien à l'OIF. L'appel d'offres de 2003 et les appels suivants furent attribués à REM, qui resta ainsi l'observateur mandaté au Cameroun jusqu'en 2009. De 2010 à 2012, la société belge AGRECO et l'ONG camerounaise Cameroon Environmental Watch pratiquèrent l'OIF, financées par l'Union européenne (UE).

### Expansion au bassin du Congo, 2004-2014 : Vers la réalisation de l'OIF par des organisations locales

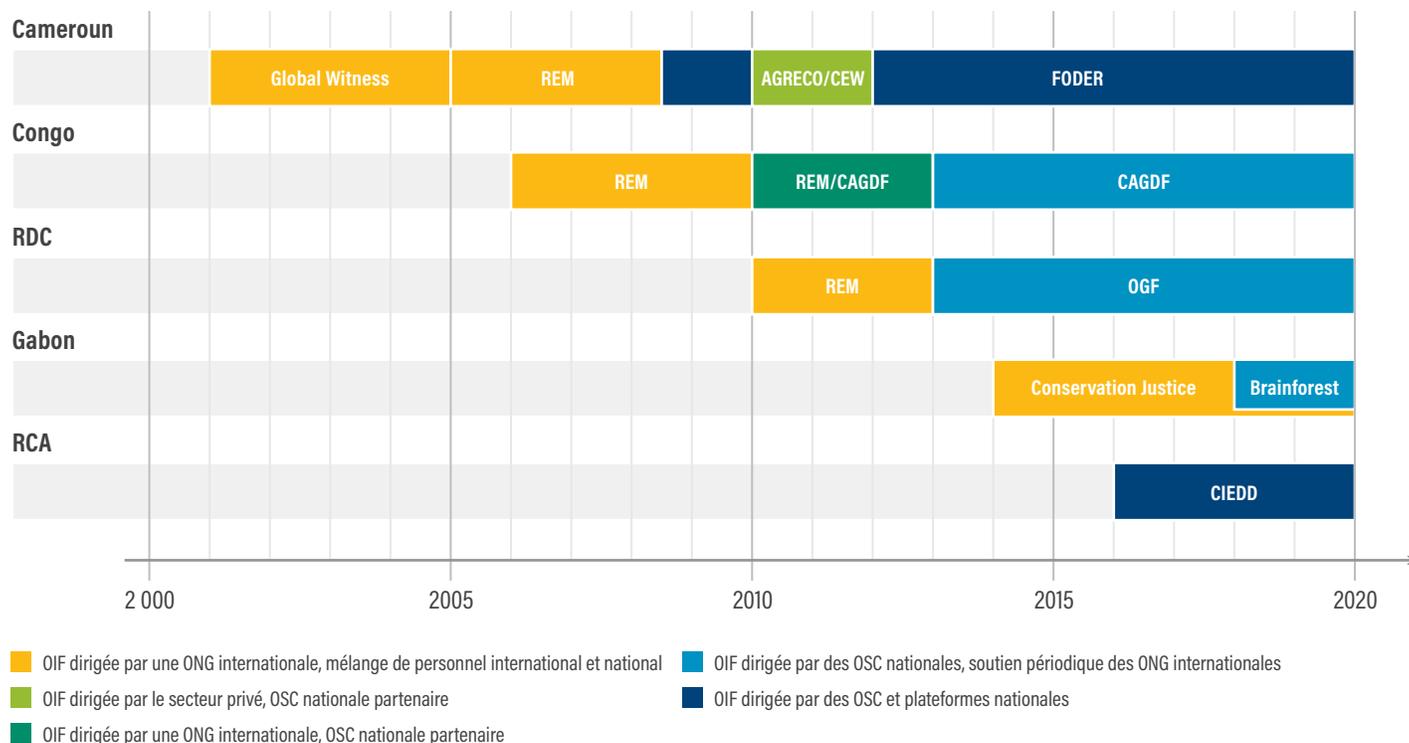
En 2004 et 2005, REM effectua des missions d'évaluation pour étendre l'OIF en République du Congo (Congo) et en République démocratique du Congo (RDC). Le gouvernement du Congo devint le premier gouvernement à non seulement accepter mais à demander la participation de la société civile à l'OIF mandatée. REM et son organisation partenaire, Forests Monitor, furent désignés pour diriger l'OIF en 2006 par le ministre congolais des Forêts. En RDC, après des missions d'évaluation supplémentaires effectuées par Global Witness et REM en 2007 et 2008, REM fut nommé en 2010. En parallèle, REM forma des experts locaux qui créèrent ensuite des organisations spécialisées dans l'OIF. L'organisation congolaise Cercle d'Appui à la Gestion Durable des Forêts (CAGDF), créée en 2009, commença à mener l'OIF en République du Congo en 2013. De même, en RDC, l'organisation locale Observatoire de la Gouvernance Forestière (OGF) fut créée en 2012 et commença à pratiquer l'OIF mandatée en 2013 (Figure 2).

En République centrafricaine (RCA) et au Gabon, REM et Forests Monitor introduisirent le concept d'OIF mandatée et formèrent les organisations de la société civile locale Centre pour l'Information Environnementale et le Développement Durable (CIEDD) et Brainforest entre 2005 et 2012. En 2012, le CIEDD et REM effectuèrent la première mission d'OIF en RCA. Au Gabon, Brainforest effectua sa première mission d'OIF en 2019, tandis que Conservation Justice commença des missions d'OIF en 2014 avec ALEFI (Appui à la Lutte contre l'Exploitation Forestière Illégale), un projet destiné à lutter contre l'exploitation forestière illégale au Gabon.

### Élargissement du concept, 2015-2020 : D'un concept spécifique à un concept plus flexible

Actuellement, un nombre croissant d'organisations se revendiquent comme pratiquant l'OIF. Ce terme est désormais couramment utilisé pour désigner les observateurs mandatés et externes<sup>5</sup> qui opèrent sans mandat, mais avec des niveaux variables de collaboration ou d'accord formel avec les gouvernements. La frontière entre l'OIF mandatée et l'OIF externe est de plus en plus floue, car certaines OSC et ONG mélangent des éléments stratégiques des deux approches pour répondre à leurs objectifs et accroître l'impact de leur travail. Par exemple, l'organisation d'OIF externe Forêts et Développement Rural (FODER) a signé un protocole d'accord avec le gouvernement camerounais fournissant un cadre de collaboration qui encourage le partage d'informations et qui établit un processus de publication de rapports. Il comprend des examens par un comité technique et éthique. Bien que ce protocole d'accord ne concerne pas uniquement les activités d'OIF de FODER et que la composition de son comité de lecture

Figure 2 | Évolution institutionnelle et géographique des organisations pratiquant l'OIF analysées dans cette publication



Remarques : Abréviations : OIF = Observation indépendante des forêts ; RDC = République démocratique du Congo ; Congo = République du Congo ; RCA = République centrafricaine ; REM = Resource Extraction Monitoring ; CEW = Cameroon Environmental Watch ; CAGDF = Cercle d'Appui à la Gestion Durable des Forêts ; OGF = Observatoire de la Gouvernance Forestière ; CIEDD = Centre pour l'Information Environnementale et le Développement Durable ; ONG = organisation non gouvernementale ; OSC = organisation de la société civile.

Source : REM.

diffère des comités de lecture de l'OIF mandatée, un protocole d'accord et des comités de lecture sont deux caractéristiques typiques de l'OIF mandatée.

En parallèle, le concept a également évolué vers une plus grande normalisation. Au Cameroun, plusieurs organisations pratiquant l'OIF externe ont travaillé ensemble pour développer un Système Normalisé d'Observation Indépendante Externe (SNOIE) qui a été certifié par l'organisation internationale de normalisation (ISO) en avril 2018 (CIDT n.d.).

En outre, des discussions sont en cours concernant l'extension du concept à d'autres matières premières, notamment le soja, le bœuf, le cacao, le caoutchouc et les minéraux, et son extension potentielle à la finance carbone (EFI 2021), ce qui pourrait conduire à un élargissement significatif du concept dans les années à venir. Quelques organisations pratiquant l'OIF ont, par exemple, testé le suivi de projets REDD+.<sup>6</sup>

### Institutionnalisation de l'OIF par des accords de partenariat volontaire, 2003-2021

Parallèlement aux évolutions décrites ci-dessus, l'OIF a été progressivement institutionnalisée depuis la publication du plan d'action Forest Law Enforcement, Governance and Trade (FLEGT) par l'UE en 2003. Le plan d'action FLEGT a établi des accords de partenariat volontaires (APV), chaque APV étant un « accord commercial bilatéral juridiquement contraignant négocié entre l'UE et un pays exportateur de bois situé en dehors de l'UE [...] pour garantir que le bois et les produits dérivés importés dans l'UE depuis un pays partenaire respectent les lois de ce pays » (EFI 2020). Les négociations d'APV sont des processus multipartites impliquant la société civile du pays producteur, y compris les organisations pratiquant l'OIF. En outre, un certain nombre d'APV « contiennent certaines [...] dispositions permettant à la société civile de jouer un rôle dans le suivi de la mise en œuvre de l'accord » (Brack et Léger 2013).

La figure 3 montre comment l'OIF a contribué au développement et à la mise en œuvre des APV dans les pays du bassin du Congo. Tous les APV signés entre l'UE et les pays du bassin du Congo déclarent que la société civile doit jouer un rôle dans le suivi de la mise en œuvre de l'accord. Nombre de ces APV incluent des références à l'OIF dans les systèmes d'assurance ou de vérification de la légalité, des interactions avec un auditeur indépendant désigné dans le cadre de l'APV, des dispositions relatives à la participation de la société civile à la mise en œuvre de l'APV et le renforcement des capacités de la société civile en matière de suivi.

Dans la pratique, la négociation des APV entre l'UE et les pays du bassin du Congo a simplifié l'OIF pour la société civile. Par exemple, les APV signés en République du Congo, au Cameroun et en République centrafricaine comprennent une annexe sur la transparence, qui énumère tous les documents et informations que les gouvernements s'engagent à rendre publics. Si elles sont correctement appliquées, ces annexes simplifient l'accès aux informations sur la gestion et l'exploitation des forêts pour les organisations pratiquant l'OIF.

En outre, les APV comprennent un processus multipartite pour définir les exigences de légalité forestière au niveau national dans une grille de légalité. Les organisations pratiquant l'OIF ont adopté les grilles de légalité de l'APV comme référence pour évaluer la conformité légale, augmentant ainsi la légitimité des résultats de l'OIF.

Les APV ont même conduit les gouvernements de certains pays producteurs à reconnaître le rôle de l'OIF dans leurs lois. Par exemple, la nouvelle loi forestière adoptée par la République du Congo en juillet 2020 mentionne explicitement l'OIF dans son article 69 :

« Un observateur indépendant, issu des organisations de la société civile nationale et reconnu par le Gouvernement, effectue seul des missions indépendantes de terrain ou conjointement avec les agents de l'administration forestière. Il produit régulièrement des rapports et des recommandations sur le respect de la législation forestière » (République du Congo 2020).

Cependant, ces lois n'obligent pas les agences gouvernementales à agir sur la base des résultats de l'OIF.

### 1.3 Quelles sont les différentes approches d'OIF ?

L'OIF peut être réalisée avec ou sans mandat, lequel est un accord formel entre un contrôleur indépendant et le gouvernement. En réalité, il existe un continuum d'approches entre l'OIF mandatée et l'OIF externe, comme le montre la figure 4.

Le fait que les observateurs aient pleinement accès aux documents officiels et aux zones forestières dépend du contenu de l'accord formel signé par les observateurs indépendants mandatés et les responsables gouvernementaux. Le contenu de ces accords varie dans le temps et selon les pays. Une analyse détaillée est fournie dans la section 4, ainsi qu'une liste de clauses qu'un protocole d'accord idéal devrait inclure. La participation du gouvernement à l'examen des rapports est une spécificité essentielle de l'OIF mandatée. En cas de désaccord

Figure 3 | Le rôle de l'OIF dans le développement et la mise en œuvre de l'APV en République du Congo



Remarque : Abréviations : APV = accord de partenariat volontaire ; OSC = organisation de la société civile.

Source : REM.

Figure 4 | Continuum d'approches entre l'OIF mandatée et l'OIF externe

La plupart des programmes d'OIF se situent quelque part entre les programmes obligatoires et les programmes externes.



Source : REM et WRI.

entre l'organisation pratiquant l'OIF et le gouvernement, l'avis du gouvernement est ajouté en note au texte existant, et le rapport peut alors être approuvé.

## 1.4 Quelle est la mission de l'OIF ?

Les sections suivantes mettent l'accent sur l'OIF dans le bassin du Congo depuis 2000, où la mission de l'OIF est « d'analyser et de rendre compte de la gouvernance et de la gestion des forêts, ainsi que de la récolte et du transport du bois » (Vallée et al. 2019). Concrètement, les organisations pratiquant l'OIF analysent la documentation officielle et visitent les forêts pour détecter, signaler et mettre en évidence les éventuels problèmes (Figure 5). Elles mettent l'accent sur les activités d'exploitation forestière menées par le secteur privé dans les forêts appartenant au gouvernement, sur l'application

de la loi par les agences gouvernementales locales et sur les questions de gouvernance forestière en général. Sur la base des faits observés, les observateurs rédigent des rapports qui sont ensuite communiqués au gouvernement. En outre, les organisations pratiquant l'OIF proposent des recommandations<sup>7</sup> pour améliorer l'application de la loi. Elles assurent également le suivi des mesures prises par le gouvernement suite à ces recommandations. Enfin, les observateurs contribuent souvent à la gouvernance forestière d'autres manières, notamment en formant les agents chargés de l'application de la loi au cadre juridique et aux outils existants, en contribuant aux réformes politiques et en apportant un soutien financier pour l'organisation de missions d'observation conjointes avec les agents chargés de l'application de la loi.

Figure 5 | Activités réalisées par les organisations pratiquant l'OIF



Remarques : \* OIF mandatée uniquement. \*\* OIF externe uniquement. Abréviations : OIF = observation indépendante des forêts ; OSC = organisation de la société civile ; APV = accord de partenariat volontaire ; SAL/SVL = système d'assurance de la légalité/système de vérification de la légalité.

Source : REM et WRI. Photos : Resource Extraction Monitoring.

## 2. QU'ONT ACCOMPLI LES OBSERVATEURS FORESTIERS INDÉPENDANTS AU COURS DES 20 DERNIÈRES ANNÉES DANS LE BASSIN DU CONGO ?

Pour évaluer ce que les observateurs forestiers indépendants ont réalisé depuis 2000 dans le bassin du Congo, des experts forestiers et des juristes du Field Legality Advisory Group (FLAG)<sup>8</sup> ont mené des recherches approfondies.

### 2.1 Méthodologie - Compilation des données

FLAG a identifié 11 organisations dont l'une des activités principales est l'OIF dans le bassin du Congo et qui publient leurs rapports de l'OIF en ligne (Figure 6). L'analyse de FLAG comprend les rapports d'OIF mandatée et externe provenant soit de missions indépendantes, soit de missions menées conjointement avec des inspecteurs nationaux du ministère. Cette analyse couvre les rapports disponibles sur les sites Web des organisations pratiquant l'OIF, sur le portail Open Timber<sup>9</sup> ou auprès d'autres sources en ligne pertinentes au moment de l'analyse, en juin 2020.

FLAG a extrait les observations rapportées par les organisations pratiquant l'OIF dans les 469 rapports de mission et les a compilées dans un fichier Microsoft Excel, avec une ligne pour chaque observation. Pour chaque ligne, FLAG a enregistré les éléments suivants : année de la mission, pays, nom de l'organisation ayant rédigé le rapport d'OIF, nom de l'entreprise visitée par l'organisation, titre du rapport, type et nom du titre forestier visité,<sup>10</sup> faits observés, catégorie d'observations,<sup>11</sup> recommandation faite par l'organisation responsable de l'OIF, domaine d'application de cette recommandation,<sup>12</sup> et mesures prises par l'agent chargé de l'application de la loi.

Tableau 1 | Liste des organisations dont les rapports de mission ont été analysés

ORGANISATION	PAYS	NOMBRE DE RAPPORTS DE MISSIONS PUBLIÉS ENTRE 2001 ET 2020	NOMBRE DE RAPPORTS DE MISSIONS ANALYSÉS
Global Witness	Cameroun	123	123
REM	Cameroun	91	90
AGRECO	Cameroun	65	58
FODER	Cameroun	67 <sup>a</sup>	64
REM	Congo	45	45
CAGDF	Congo	21	21
REM	RDC	5	5
OGF	RDC	13	12
CIEDD	RCA	6	6
Conservation Justice	Gabon	39	39
Brainforest	Gabon	7	6
<b>Total</b>		<b>482</b>	<b>469<sup>b</sup></b>

Remarques : <sup>a</sup> Les rapports compilés pour FODER incluent également les rapports produits par les partenaires de FODER à travers le Système Normalisé d'Observation Indépendante Externe. <sup>b</sup> Treize rapports n'ont pas été analysés parce que soit ils étaient manquants (six), soit ils n'étaient pas centrés sur l'exploitation forestière (six), soit le fichier était corrompu (un). Abréviations : RDC = République démocratique du Congo ; Congo = République du Congo ; RCA = République centrafricaine ; REM = Resource Extraction Monitoring ; FODER = Forêts et Développement Rural ; CAGDF = Cercle d'Appui à la Gestion Durable des Forêts ; OGF = Observatoire de la Gouvernance Forestière ; CIEDD = Centre pour l'Information Environnementale et le Développement Durable.

Source : Sur la base des données brutes pour les années 2001-2020 de Global Witness, REM, AGRECO, FODER, CAGDF, OGF, CIEDD, Conservation Justice et Brainforest, et modifié/agrégé par le Field Legality Advisory Group (FLAG).

## 2.2 Méthodologie - Analyse des données

FLAG a analysé les variables suivantes, en utilisant des tableaux croisés dynamiques Excel :

- **Nombre de titres forestiers visités par des organisations pratiquant l'OIF** : Un titre forestier donné visité cinq fois par des organisations pratiquant l'OIF compte pour un titre forestier visité.
- **Nombre de visites par an (ou fréquence des visites)** : Nombre de visites effectuées par les organisations pratiquant l'OIF par an dans les différents titres forestiers, et dans les autres forêts (Forêts du domaine national). Par exemple, les organisations pratiquant l'OIF effectuant trois missions dans un seul titre forestier et visitant deux autres forêts non couvertes par un titre forestier au cours de la même année totaliseraient cinq visites pour cette année.
- **Nombre total de missions** : Total cumulé de toutes les missions effectuées par une organisation. Une mission peut couvrir plusieurs titres ou régions. L'identification d'une mission repose sur trois éléments : la période, l'équipe et la note de service autorisant la mission, ou ordre de mission. Lorsque ces trois éléments sont communs à différents rapports, on considère que ces rapports résultent de la même mission. FLAG a compté le nombre de missions manuellement.
- **Nombre d'observations et recommandations associées** : Chaque observation et recommandation dans un rapport donné n'a été comptée qu'une seule fois.
- **Ventilation des observations et des recommandations par catégorie et par domaine d'application** : FLAG a utilisé les catégories d'observations et les domaines d'application des recommandations tels que décrits dans la section ci-dessus.

## 2.3 Méthodologie - Restrictions

Cette analyse ne prétend pas être exhaustive et ne couvre pas tous les rapports de mission d'OIF produits dans le bassin du Congo entre 2001 et 2020. Elle ne comprend pas non plus les autres types de rapports produits par ces organisations.<sup>13</sup> Cette publication est basée sur une analyse préliminaire qui pourrait être élargie en analysant d'autres types de rapports et en interrogeant les organisations pratiquant l'OIF. De plus, une partie de l'analyse de la section 2.4 n'a pas pu être réalisée pour les pays autres que le Cameroun. En effet, nous n'avons pas pu accéder à des données fiables sur le nombre de titres forestiers attribués au Gabon, au Congo, en RDC et en RCA de 2007 à 2020, car aucune compilation de ce type n'existe à ce jour. À l'avenir, les gouvernements et la société civile devraient travailler ensemble pour enregistrer le nombre de titres forestiers trimestriellement afin de permettre une analyse cohérente au niveau régional.

## 2.4 Bilan des réalisations en matière d'OIF

Les organisations pratiquant l'OIF étudiées par FLAG ont publié un total de 482 rapports d'enquête entre 2001 et 2020 (Figure 6), soit une moyenne de 24 rapports par an. Cependant, le nombre de rapports d'enquête a varié selon les années, atteignant un maximum de 52 en 2003 et un minimum de 4 en 2020, lorsque plusieurs subventions finançant l'OIF ont pris fin et que la pandémie de COVID-19 a commencé, empêchant le travail sur le terrain dans le monde entier.

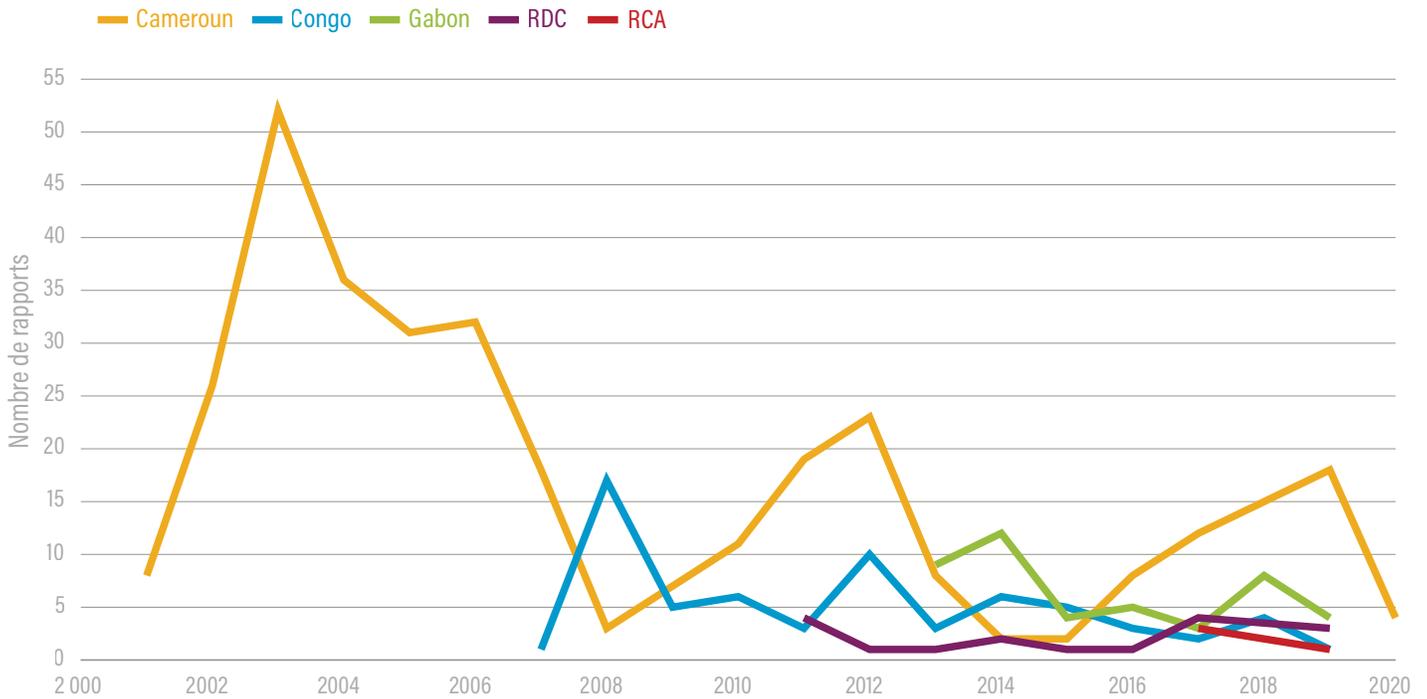
Dans l'ensemble, notre analyse révèle que davantage de rapports ont été publiés dans les premières années de l'OIF, lorsque moins d'organisations pratiquaient l'OIF et qu'un nombre inférieur de pays étaient couverts. Le nombre de rapports publiés dépend du nombre de missions et varie en fonction du financement reçu par les organisations pratiquant l'OIF, et d'autres facteurs tels que la présence ou l'absence d'obstacles politiques dans les différents pays. Les figures 6 et 7 montrent que les missions organisées entre 2001 et 2020 n'ont pas été réparties de manière égale dans le bassin du Congo.

Le Cameroun, où l'OIF a vu le jour, est également le pays qui a connu le plus grand nombre de missions d'OIF entre 2001 et 2020. La proportion des titres forestiers couverts par les missions d'OIF au Cameroun a varié dans le temps (Figures 8 et 9). Bien que ces données ne soient pas disponibles pour les autres pays, nous avons pu accéder au nombre total de titres forestiers au Cameroun pour les années 2007 à 2020. Les graphiques suivants montrent la proportion d'unités de gestion forestière (UGF) actives et de ventes de coupe actives visitées dans le cadre des missions d'OIF entre 2007 et 2020. Les UGF et les ventes de coupe sont deux types de titres forestiers qui existent au Cameroun ; les autres comprennent les forêts communautaires, les forêts communales et les petits titres.

Entre 2007 et 2013, les organisations pratiquant l'OIF mandatée ont visité en moyenne 14 % des UGF actives par an au Cameroun. L'OIF mandatée au Cameroun s'est arrêtée en 2013. Entre 2015 et 2020, les organisations pratiquant l'OIF externe ont visité en moyenne 2,5 % des UGF actives par an (figure 8). Ces chiffres ne sont pas surprenants, car il est plus difficile d'accéder aux titres forestiers sans mandat officiel.

Entre 2007 et 2012, la proportion des ventes de coupe couvertes par les missions d'OIF a varié entre 0 % en 2008, 2009 et 2016 et 61 % en 2012 (figure 9).

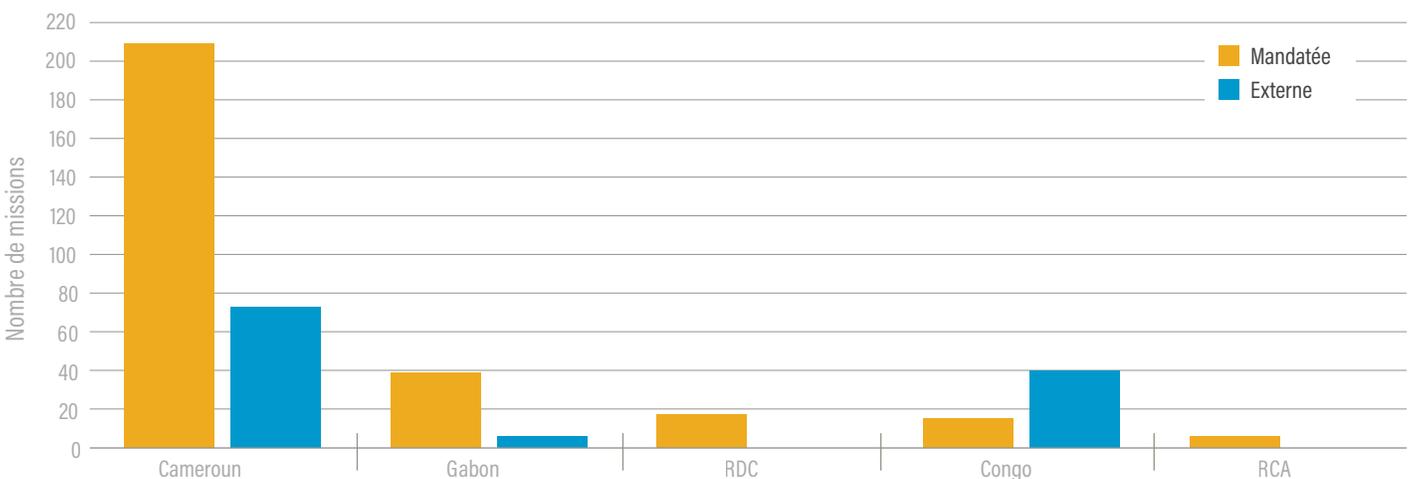
Figure 6 | Nombre de rapports de l'OIF publiés par année et par pays, 2001-2020



Remarque : Abréviations : OIF = observation indépendante des forêts ; Congo = République du Congo ; RCA = République centrafricaine ; RDC = République démocratique du Congo ; REM = Resource Extraction Monitoring ; FODER = Forêts et Développement Rural ; CAGDF = Cercle d'Appui à la Gestion Durable des Forêts ; OGF = Observatoire de la Gouvernance Forestière ; CIEDD = Centre pour l'Information Environnementale et le Développement Durable.

Source : Basé sur les données brutes pour les années 2001-2020 de Global Witness, REM, AGRECO, FODER, CAGDF, OGF, CIEDD, Conservation Justice et Brainforest, et modifié/agrégé par le Field Legality Advisory Group (FLAG).

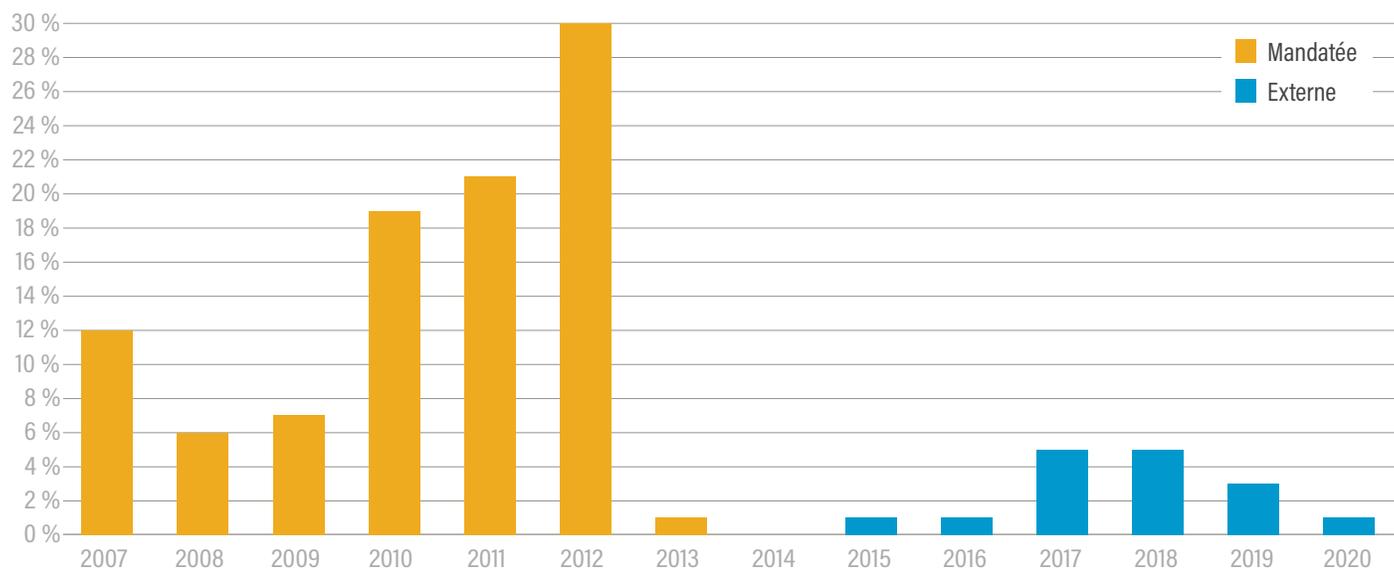
Figure 7 | Nombre de missions de 2001 à 2020, par pays et par type d'OIF



Remarque : Abréviations : RDC = République démocratique du Congo ; Congo = République du Congo ; RCA = République centrafricaine ; REM = Resource Extraction Monitoring ; FODER = Forêts et Développement Rural ; CAGDF = Cercle d'Appui à la Gestion Durable des Forêts ; OGF = Observatoire de la Gouvernance Forestière ; CIEDD = Centre pour l'Information Environnementale et le Développement Durable.

Source : Basé sur les données brutes pour les années 2001-2020 de Global Witness, REM, AGRECO, FODER, CAGDF, OGF, CIEDD, Conservation Justice et Brainforest, et modifié/agrégé par le Field Legality Advisory Group (FLAG).

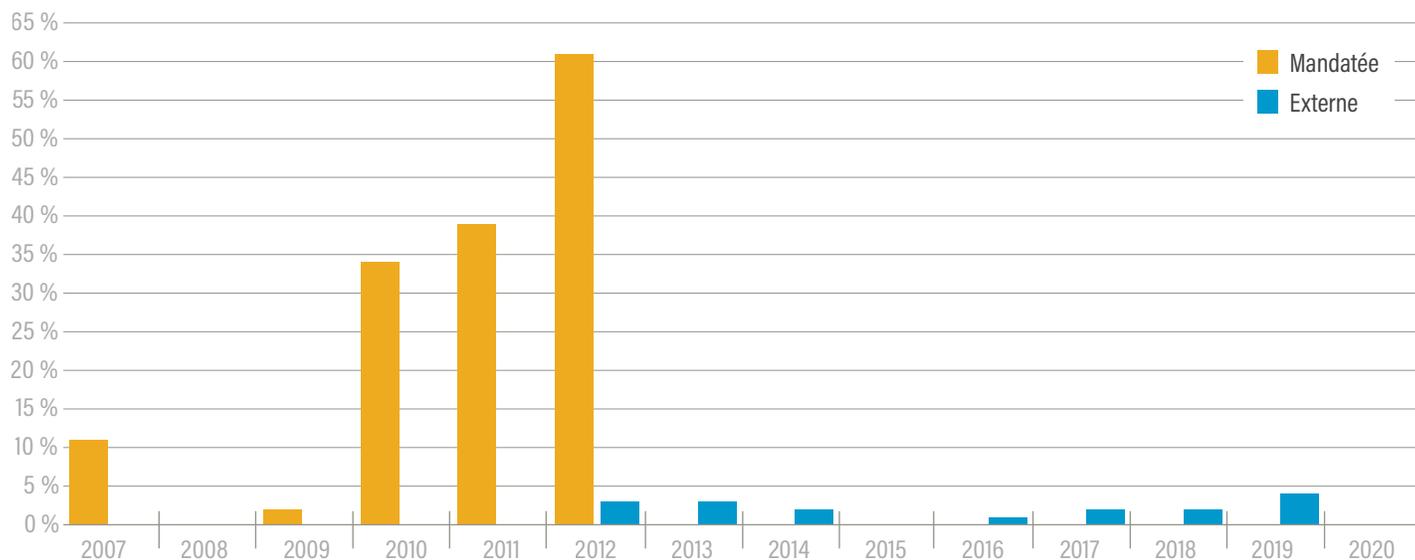
Figure 8 | Proportion d'unités de gestion forestières actives visitées dans le cadre de missions d'OIF entre 2007 et 2020 au Cameroun



Remarque : Abréviation : OIF = observation indépendante des forêts.

Source : Basé sur le MINFOF et WRI (2017) ainsi que sur les données brutes pour les années 2001-2020 de Global Witness, Centre pour le Développement Local Alternatif (CEDLA), Ecosystèmes et Développement (ECODEV), Programme d'Appui à l'Élevage et de Préservation de la Biodiversité autour des Aires Protégées au Cameroun (PAPEL), Resource Extraction Monitoring (REM), AGRECO, and Forêts et Développement Rural (FODER), modifiées/agrégées par Field Legality Advisory Group (FLAG) et World Resources Institute.

Figure 9 | Proportion de ventes de coupe actives visitées dans le cadre des missions d'OIF entre 2007 et 2020 au Cameroun



Remarque : Abréviation : OIF = observation indépendante des forêts.

Source : Basé sur le MINFOF et WRI (2017) ainsi que sur les données brutes pour les années 2001-2020 de Global Witness, Centre pour le Développement Local Alternatif (CEDLA), Ecosystèmes et Développement (ECODEV), Programme d'Appui à l'Élevage et de Préservation de la Biodiversité autour des Aires Protégées au Cameroun (PAPEL), Resource Extraction Monitoring (REM), AGRECO, and Forêts et Développement Rural (FODER), modifiées/agrégées par Field Legality Advisory Group (FLAG) et World Resources Institute.

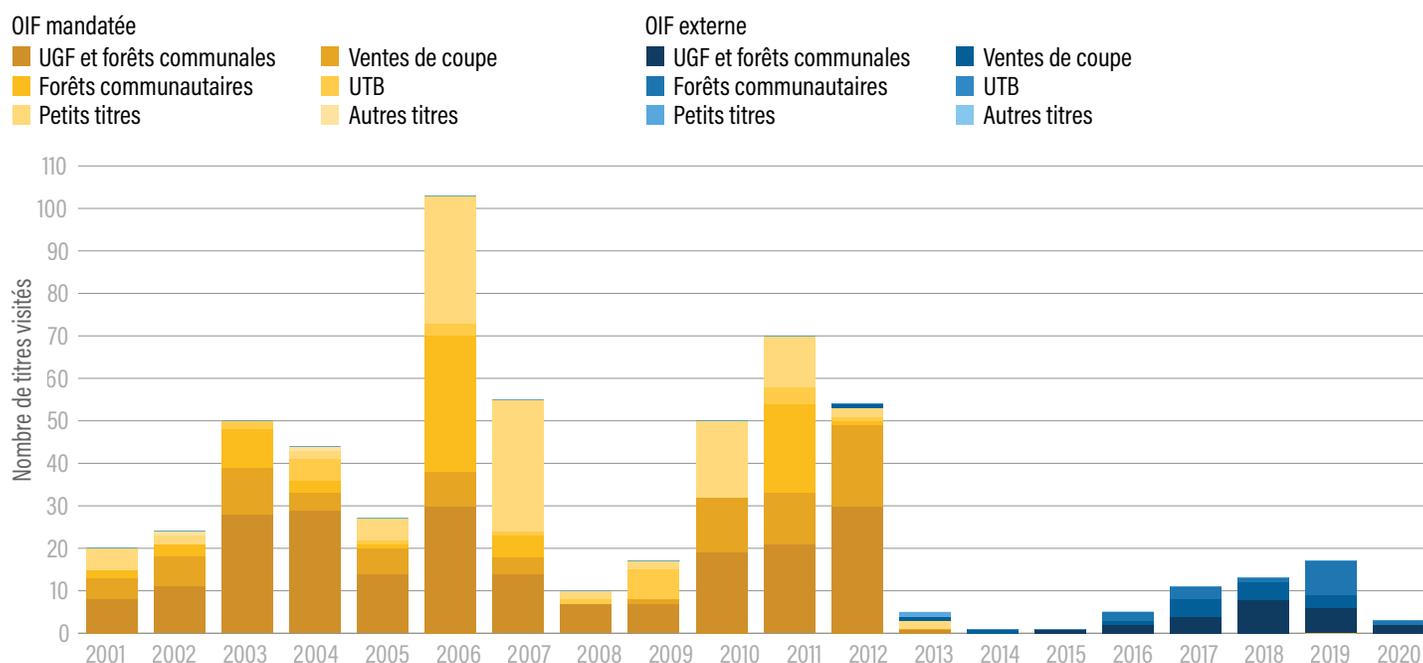
Globalement, davantage de titres ont été visités au Cameroun avant 2013, lorsque l'OIF était réalisée par des organisations pratiquant l'OIF mandatée (Figure 10). De 2017 à 2020, le projet Citizen Voices for Change financé par l'UE a amplifié l'OIF externe au Cameroun, en augmentant la couverture des titres forestiers par l'OIF. Cependant, la proportion de titres forestiers visités par les organisations pratiquant l'OIF a chuté en 2020 en raison de la fin du projet et du début de la pandémie de COVID-19 (Figure 10).

À notre connaissance, c'est la première fois qu'une analyse est menée sur les activités de l'OIF au cours des 20 dernières années dans le bassin du Congo. Bien que cette étude ne soit pas exhaustive, elle montre que la capacité des organisations pratiquant l'OIF à surveiller une part significative des titres forestiers au Cameroun a varié selon le type de forêt et au fil du temps en raison des changements dans les conditions de l'OIF. Un élément important à retenir est la difficulté

d'accéder au nombre de titres forestiers de chaque type dans les différents pays pour chaque année. L'accès aux rapports de l'OIF était plus facile, mais a nécessité un effort de compilation long et fastidieux. Par conséquent, un processus rationalisé est nécessaire pour enregistrer et compiler régulièrement le contenu des rapports de l'OIF et le nombre de titres forestiers pour chaque type de forêt dans chaque pays.

Pour résumer les réalisations de l'OIF, il ne suffit pas de regarder le nombre de missions ou le pourcentage de titres forestiers couverts. Il est tout aussi important de comprendre les principaux résultats obtenus par les organisations pratiquant l'OIF, surtout dans un contexte où celles-ci produisent des rapports basés sur l'analyse de données en plus des missions.

Figure 10 | Nombre de titres forestiers visités par des organisations pratiquant l'OIF mandatée et externe entre 2001 et 2013 au Cameroun



Remarques : La catégorie « autres titres » représente les réserves forestières. La catégorie « petits titres » comprend l'autorisation de récupération de bois (ARB) ; l'autorisation d'enlèvement de bois (AEB) ; l'autorisation spéciale d'enlèvement de bois (ASEB) ; la coupe de sauvetage (CS) ; le permis d'exploitation de bois d'œuvre (PEBO) ; la coupe de récupération, et les certificats de ventes aux enchères publiques (CVEP). Vous trouverez de plus amples informations sur le fonctionnement des titres forestiers au Cameroun sur le site <https://www.timbertradeportal.com/fr/cameroun/22/contexte-forestier>. Abréviations : OIF = observation indépendante des forêts ; UGF = unité de gestion forestière ; UTB = unité de transformation du bois

Source : Basé sur le MINFOF et WRI (2017) ainsi que sur les données brutes pour les années 2001-2020 de Global Witness, Centre pour le Développement Local Alternatif (CEDLA), Ecosystèmes et Développement (ECODEV), Programme d'Appui à l'Élevage et de Préservation de la Biodiversité autour des Aires Protégées au Cameroun (PAPEL), Resource Extraction Monitoring (REM), AGRECO, and Forêts et Développement Rural (FODER), modifiées/agrégées par Field Legality Advisory Group (FLAG) et World Resources Institute.

## 2.5 Exemples de résultats de l'OIF

Depuis 2000, les organisations pratiquant l'OIF ont obtenu des résultats majeurs dans le bassin du Congo (CIDT 2021 ; FAO 2021). L'objectif de cette section n'est pas de les énumérer tous, mais d'illustrer les types de résultats obtenus :

- En RDC, l'arrêté ministériel 072/CAB/MIN/EDD/ORCE/00/AAN/2018 a été adopté le 12 novembre 2018, en s'appuyant sur plusieurs observations de l'Observatoire de la Gouvernance Forestière (OGF). Cet arrêté a clarifié et amélioré les règles de mise en œuvre des clauses sociales établies entre les sociétés d'exploitation forestière et les communautés locales. L'arrêté a contribué à protéger les droits socio-économiques des communautés et à garantir qu'elles reçoivent les revenus et les infrastructures auxquelles elles ont droit.
- En RDC, les contrats de concession forestière violant le moratoire<sup>14</sup> ont été annulés. La compilation de données de l'OIF a conduit à un audit du processus d'attribution de ces titres par l'inspection générale des finances à la demande du premier ministre et à une révision juridique à venir, financée par l'UE.
- Au Cameroun, les résultats de l'OIF mandatée ont conduit le ministère à suspendre les activités de l'entreprise Société Forestière Hazim en 2000, et à lui infliger une amende de près de quatre millions d'euros en 2002 (Greenpeace 2015).
- Au Cameroun, le CIDT et FODER (2021) ont signalé que : « entre 2019 et 2020, les autorités ont répondu à 76 % des dénonciations du SNOIE ». Les rapports de l'OIF ont conduit à des saisies de bois, à des suspensions temporaires de permis d'exploitation, à l'ouverture de procédures judiciaires contre des entreprises pour exploitation non autorisée, à des mises en demeure pour exploitation illégale de forêts communales - et même à des sanctions contre des agents du MINFOF [ministère des Forêts et de la Faune] qui étaient complices d'activités d'exploitation illégale. » En outre, les organisations pratiquant l'OIF externe ont uni leurs forces et plaidé pour l'amélioration de la légalité sur le marché national, ce qui a conduit à la signature, le 15 décembre 2020, d'un arrêté ministériel<sup>15</sup> visant à réglementer l'utilisation du bois légal dans les marchés publics (CIDT 2021). Dans l'ensemble, les activités de l'OIF externe ont contribué à la perception par le MINFOF d'environ 125 000 USD de droits et taxes entre 2016 et 2019 (CIDT 2019).
- En RCA, les organisations de l'OIF ont contribué à la mise en place d'une plateforme qui comprend des représentants des agences gouvernementales, de la police et des cabinets du premier ministre et du président. Cette plateforme se concentre sur la lutte contre la criminalité environnementale liée aux forêts et à la faune. L'organisation responsable de l'OIF, CIEDD, a aidé à

former les membres de la plateforme sur les lois forestières et les efforts nécessaires pour poursuivre les infractions forestières (CIDT 2021).

- Le travail d'OIF de Conservation Justice, une ONG gabonaise, a déclenché 15 arrestations pendant le projet ALEFI (Infos Gabon 2019).

Ces résultats significatifs ont été obtenus malgré de nombreux défis qui sont détaillés dans la section suivante.

## 3. QUELS ONT ÉTÉ LES PRINCIPAUX DÉFIS DES OBSERVATEURS INDÉPENDANTS DES FORÊTS DANS LE BASSIN DU CONGO ?

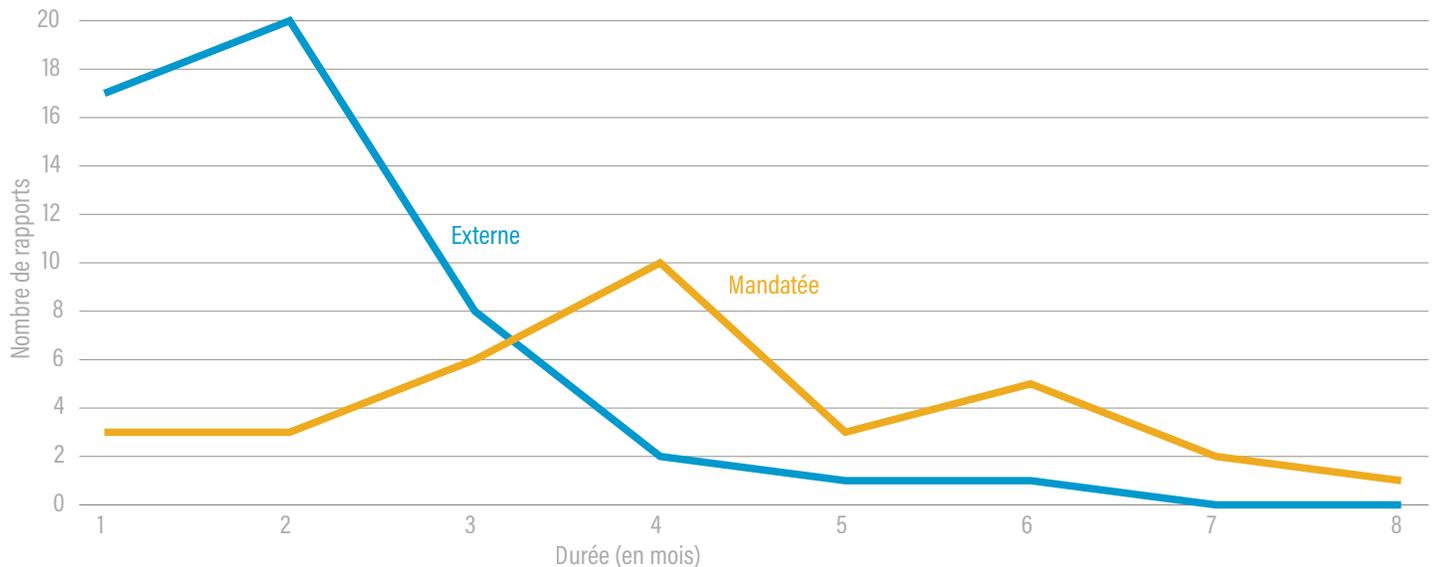
Les retards de publication des rapports de mission des organisations pratiquant l'OIF mandatées en raison de la résistance politique

Les gouvernements sont rarement à l'origine du lancement ou de l'expansion des activités d'OIF. L'OIF est souvent une initiative des ONG, de la société civile et/ou des bailleurs internationaux, ce qui entraîne une certaine résistance à l'OIF de la part des agences gouvernementales. La résistance se matérialise de différentes manières, comme des règlements empêchant les organisations pratiquant l'OIF de se rendre sur le terrain ou des retards dans l'autorisation des visites de forêts. Lorsque les organisations d'OIF mandatées tentent de travailler plus étroitement avec le ministère des Forêts, la résistance se manifeste d'autres manières, notamment par de longues négociations de protocole d'accord et, une fois le protocole signé, par des retards dans l'organisation des réunions du comité de lecture, pourtant obligatoires pour approuver les rapports de l'OIF avant leur publication.

FLAG a analysé les intervalles de temps entre les missions et la publication du rapport sur un échantillon de 142 rapports de mission d'OIF produits entre 2001 et 2020, comprenant à la fois la date de la mission et la date de publication du rapport (Figure 11).

Selon cette analyse, 66 % des rapports produits par les organisations pratiquant l'OIF mandatées ont été publiés au maximum quatre mois après la mission. Cependant, pour 24 % des rapports, cet intervalle de temps s'est étendu à six mois ou plus en raison d'une combinaison de facteurs : le temps dont les organisations pratiquant l'OIF ont eu besoin pour analyser les données et produire le rapport ; et le temps nécessaire au processus d'approbation, qui inclut le ministère des Forêts pour les organisations pratiquant l'OIF mandatées. Un des facteurs qui retardent la publication du rapport est la résistance

Figure 11 | Distribution du nombre de rapports publiés par période et par type d'organisation responsable de l'OIF



Remarque : Abréviation : OIF = observation indépendante des forêts.

Source : Sur la base des données brutes pour les années 2001-2020 de Global Witness, Resource Extraction Monitoring (REM), AGRECO, Forêts et Développement Rural (FODER), Cercle d'Appui à la Gestion Durable des Forêts (CAGDF), Observatoire de la Gouvernance Forestière (OGF), Centre pour l'Information Environnementale et le Développement Durable (CIEDD), Conservation Justice, et Brainforest, modifiées/agrégées par Field Legality Advisory Group (FLAG).

politique à l'OIF. Les organisations pratiquant l'OIF externe n'ont généralement pas de comité de lecture obligatoire incluant le ministère des Forêts. Par conséquent, elles sont moins susceptibles de souffrir d'une résistance politique qui retarde la publication de leurs rapports de mission. En effet, FLAG a constaté que 96 % des rapports des organisations pratiquant l'OIF externe ont été publiés dans les quatre mois.

Une autre conséquence de la résistance politique est le manque de volonté politique d'agir sur les recommandations issues de l'OIF.

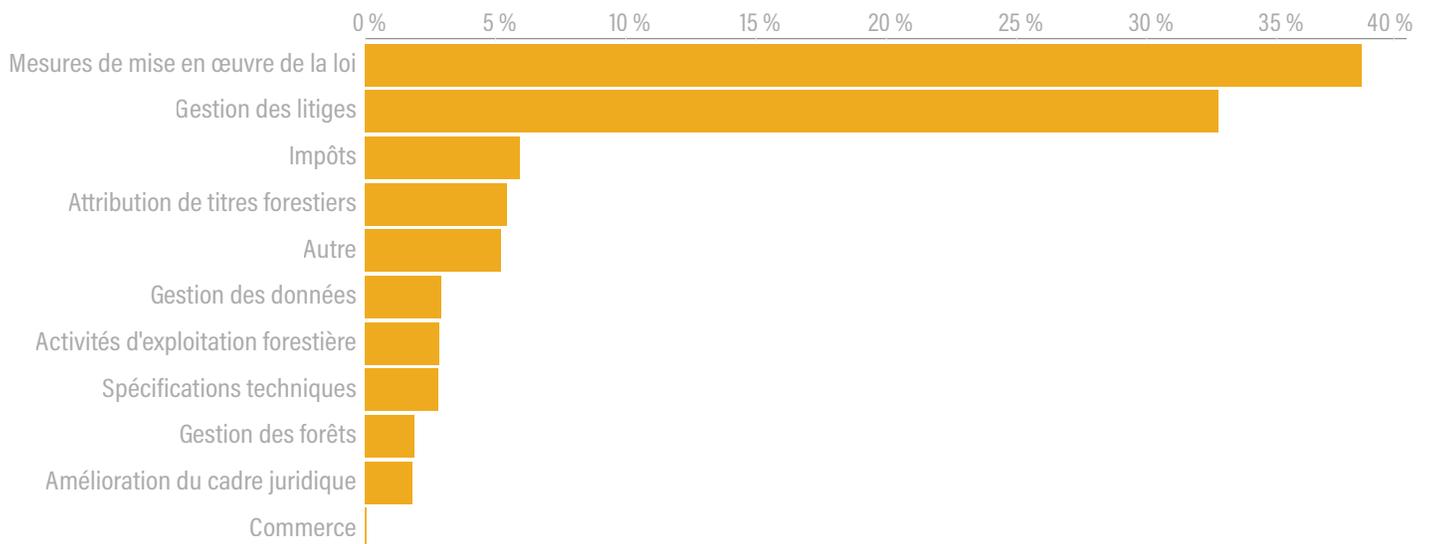
L'adoption limitée par les gouvernements des conclusions de l'OIF en raison de la résistance politique

Pour que les activités d'OIF aient un impact, les agences gouvernementales doivent traiter les problèmes identifiés par les observateurs. Les experts du FLAG ont compilé toutes les recommandations énumérées dans les 469 rapports d'OIF qu'ils ont analysés et les ont regroupées en 11 catégories selon la méthodologie décrite dans la section 2 (Figure 12). Le regroupement des recommandations en catégories repose sur les observations décrites dans les rapports.

Soixante-sept pour cent des recommandations rédigées dans les rapports d'OIF analysés par FLAG incluait des recommandations concernant les actions de contrôle et la gestion des contentieux, toutes deux essentielles pour une mise en œuvre efficace de la loi. La littérature existante confirme que l'amélioration des pratiques sur ces deux sujets nécessite une volonté politique forte et soutenue (EFI 2021 ; Mbzibain et Tchoudjen 2021 ; REM n.d. ; REM 2012) et des ressources financières qui font souvent défaut aux gouvernements. Les organisations pratiquant l'OIF ont un levier très limité pour promouvoir des changements dans ces domaines.

Alors que les rapports de l'OIF analysés par FLAG mentionnaient des actions prises par le gouvernement ou les sociétés d'exploitation forestière en réponse aux recommandations, seulement 8 % des recommandations listées dans les rapports incluait une mention de ce type d'action. Il y a plusieurs raisons à cela. Ce chiffre ne rend pas compte de toutes les mesures, soit parce que les mesures ont été prises après la publication des rapports, soit parce que les mesures n'ont pas été signalées dans les rapports. Cependant, ce chiffre donne une indication de l'adoption limitée des recommandations de l'OIF par les agences gouvernementales entre un et huit mois après les missions de l'OIF.

Figure 12 | **Pourcentage de recommandations par catégorie dans les 469 rapports analysés par FLAG**



Source : Sur la base des données brutes pour les années 2001-2020 de Global Witness, Resource Extraction Monitoring (REM), AGRECO, Forêts et Développement Rural (FODER), Cercle d'Appui à la Gestion Durable des Forêts (CAGDF), Observatoire de la Gouvernance Forestière (OGF), Centre pour l'Information Environnementale et le Développement Durable (CIEED), Conservation Justice, et Brainforest, modifiées/agrégées par Field Legality Advisory Group (FLAG).

En outre, lorsque des dossiers d'exécution sont ouverts, les sanctions ne reflètent pas toujours la gravité de l'infraction. Au Gabon, l'organisation Conservation Justice a organisé des missions d'OIF pendant le projet ALEFI et a suivi les mesures prises par les agences gouvernementales par la suite. Elle a recensé 25 arrestations, dont 15 directement liées au projet. Sur les 25 arrestations, 9 ont conduit à l'ouverture d'un dossier, aboutissant à des sanctions légères par rapport aux dommages causés et à la gravité des infractions (Infos Gabon 2019).

### Un conflit d'intérêts qui exacerbe la résistance politique

Les organisations pratiquant l'OIF traquent également la corruption, ce qui peut déclencher la résistance des individus corrompus au sein des gouvernements. A plusieurs reprises, des organisations pratiquant l'OIF se sont plaintes d'avoir été invitées à garder leurs rapports confidentiels afin de protéger leurs organisations et leurs employés contre des mesures de représailles, ce qui les a empêchées de mettre efficacement en lumière la corruption dans leurs pays respectifs.

### Collaboration limitée entre les ministères des Forêts et les ministères de la Justice sur les infractions forestières

Dans les pays du bassin du Congo, trois obstacles majeurs entravent la capacité du système judiciaire à agir à partir des conclusions de l'OIF. Tout d'abord, les lois forestières de la plupart des pays du bassin du Congo ne prévoient pas de mécanismes de saisine ou d'auto-saisine des tribunaux. Ensuite, les interactions entre le ministère des Forêts et le ministère de la Justice sont parfois limitées, ce qui empêche un échange significatif d'informations sur les dossiers. Sans cela, les recommandations faites par l'OIF et/ou le ministère des Forêts ont peu de chances de déboucher sur une quelconque action judiciaire. En outre, peu de magistrats connaissent la gravité des délits forestiers et leur impact sur la biodiversité. Par conséquent, le ministère de la Justice a du mal à gérer les infractions forestières avec l'attention qu'elles requièrent. Le troisième obstacle est lié à la manière dont les infractions sont gérées par le ministère des Forêts. La plupart des infractions conduisent à une « transaction », c'est-à-dire à la possibilité pour le contrevenant (l'entreprise ou son représentant) de convenir d'un arrangement contractuel avec les autres parties au lieu d'aller en justice (Nguiffo et al. 2021). Une transaction empêche les juges de s'impliquer dans le processus, protégeant ainsi le contrevenant de sanctions sévères, telles que l'emprisonnement, lesquelles ne peuvent être décidées que par un juge. Les négociations qui ont lieu au cours d'une transaction

ne sont pas publiques et permettent souvent au contrevenant de s'en sortir avec un montant négocié qui n'est pas à la hauteur de l'infraction.

### Difficultés d'accès à l'information

Pour surveiller les activités liées aux forêts, les organisations pratiquant l'OIF doivent accéder aux informations du ministère des Forêts ou d'autres administrations (par exemple, les finances, les douanes, les ports), ainsi qu'aux documents des sociétés d'exploitation forestière. Cependant, les agences gouvernementales et les sociétés d'exploitation forestière n'ont aucun intérêt à partager leurs documents avec les organisations pratiquant l'OIF. Au contraire, les entreprises d'exploitation forestière coupables d'infractions ont intérêt à ne pas partager leur documentation afin de dissimuler leurs infractions. En outre, les informations ne sont pas centralisées. Les principaux documents de conformité sont répartis entre le ministère, dans la capitale, et les administrations locales dans les différentes provinces, ainsi qu'entre les sièges des entreprises et les sites d'exploitation en forêt. Rassembler les documents de conformité pertinents pour surveiller une forêt donnée est un défi majeur.

### Développer et préserver la crédibilité de l'OIF

Lorsque les organisations de l'OIF publient un rapport mettant en évidence des infractions potentielles et des problèmes d'application de la loi, les sociétés d'exploitation forestière et/ou l'administration visée sont très susceptibles de s'y opposer en affirmant que les déclarations publiées sont fausses. Les organisations de l'OIF ne peuvent donc pas se permettre de se tromper. Leur succès dans l'amélioration de l'application de la loi et de la gouvernance forestière dépend de leur capacité à produire systématiquement des données crédibles (Mbzigain et Tchoudjen 2021). Toute erreur ou déclaration erronée de la part des organisations pratiquant l'OIF peut ruiner des années d'efforts pour développer et préserver leur crédibilité. Préserver la crédibilité de l'OIF devient d'autant plus difficile que de plus en plus d'OSC locales à faible capacité commencent à développer des activités OIF.

### Manque de financement durable

Comme décrit dans la section 1, les organisations pratiquant l'OIF sont généralement financées à travers des projets de courte durée, créant ainsi une insécurité financière et entravant leur capacité à pérenniser leurs équipes et développer et mettre en œuvre des stratégies sur le long terme. Leur capacité opérationnelle est également affectée de manière significative, car la recherche de financements leur demande beaucoup de temps et d'énergie.

### Manque de visibilité pour influencer le marché

Peu d'importateurs savent que les organisations pratiquant l'OIF produisent des rapports qui pourraient les aider à réduire le risque d'acheter du bois illégal. Même lorsque les importateurs ont connaissance des rapports d'OIF, ils préfèrent généralement se fier à leurs propres enquêtes et audits, et examinent rarement les observations de l'OIF avant d'effectuer leurs propres visites sur le terrain. Les importateurs déclarent également avoir des doutes sur la manière d'utiliser les recommandations de l'OIF.<sup>16</sup> Ils affirment que les données de l'OIF sont difficiles à trouver et à utiliser car elles sont complexes, rarement disponibles en anglais, manquent de standardisation et ne correspondent pas à leurs besoins spécifiques. Les importateurs ont également le sentiment que les organisations pratiquant l'OIF ont les mêmes intentions que les ONG environnementales, et manquent par conséquent d'objectivité (Pillet 2018). Par ailleurs, certains importateurs considèrent que les données de l'OIF manquent de preuves tangibles, telles que des documents officiels.<sup>17</sup>

Pour relever ces défis, les organisations pratiquant l'OIF, les bailleurs et les décideurs du bassin du Congo et d'autres régions peuvent mettre en œuvre différentes solutions.

## 4. QUELLES SONT LES SOLUTIONS POUR L'AVENIR ?

### Institutionnaliser l'OIF en l'incorporant dans les lois nationales et les règlements internationaux

Les décideurs politiques devraient inclure un rôle officiel pour les organisations pratiquant l'OIF dans les lois nationales, ainsi que dans les réglementations internationales relatives à l'offre et à la demande. Par exemple, la nouvelle loi forestière de la République du Congo fait référence à l'OIF. Les bailleurs devraient encourager les décideurs politiques à adopter de telles réformes.

### Adopter des normes de qualité

La crédibilité des organisations pratiquant l'OIF dépend de la qualité de leurs rapports. Par conséquent, les organisations pratiquant l'OIF doivent investir dans des systèmes de contrôle et d'assurance qualité, et les bailleurs doivent inclure plus systématiquement des exigences de qualité dans les subventions de l'OIF.

En outre, les données provenant de différentes organisations doivent être combinées et analysées pour identifier les tendances nationales et régionales de l'exploitation forestière illégale. La nécessité de normaliser les données de l'OIF s'accroît à mesure que le nombre d'OSC impliquées dans l'OIF augmente. Il est par conséquent nécessaire que les organisations pratiquant l'OIF dans la même région adoptent les mêmes standards de qualité.

Plusieurs initiatives ont vu le jour récemment et peuvent être mises à profit, comme le SNOIE au Cameroun. En outre, en 2019, WRI a lancé le portail Open Timber en consultation avec le gouvernement, le secteur privé et les acteurs de la société civile<sup>18</sup> et a établi des formulaires normalisés de saisie de données de l'OIF et des processus de contrôle de qualité pour les données de l'OIF téléchargées sur le portail. De plus, les organisations pratiquant l'OIF, FLAG et OGF, ont développé des outils de contrôle de qualité pour examiner les rapports de l'OIF. Leurs outils peuvent être utilisés en interne et sur les rapports rédigés par leurs collègues des autres organisations pratiquant l'OIF. L'institutionnalisation de l'examen des rapports d'OIF par les pairs est une solution prometteuse à approfondir.

### Créer une communauté internationale de pratique pour l'OIF

Une communication et un partage d'expérience accrues entre les organisations pratiquant l'OIF contribueraient à améliorer la coordination et la normalisation de l'OIF, tout en favorisant un meilleur partage des informations pour lutter contre les infractions transnationales. C'est l'une des raisons pour lesquelles huit organisations pratiquant l'OIF en Afrique centrale et occidentale ont créé la Plateforme africaine d'observation indépendante (PA-OI) en 2014. L'objectif de cette plateforme est de « promouvoir une OIF plus professionnelle, crédible et efficace, en harmonisant les méthodologies et les stratégies de l'OIF » (PA-OI 2019). C'est aussi la raison pour laquelle certains bailleurs, comme le Foreign, Commonwealth & Development Office du Royaume-Uni, organisent des réunions de coordination pour promouvoir les échanges et le partage d'expériences entre leurs bénéficiaires impliqués dans l'OIF.

### Mettre en place des réseaux infranationaux de l'OIF

Les réseaux infranationaux de l'OIF contribuent à améliorer le rapport coût-efficacité. En effet, le modèle d'une organisation nationale unique basée dans la capitale et effectuant des missions d'OIF dans différentes régions engendre des coûts plus élevés qu'une approche décentralisée. Par exemple, une mission en RDC effectuée par l'organisation OGF basée à Kinshasa coûte environ 20 000 USD. OGF a initié le développement du RENOI, un réseau d'organisations provinciales d'OIF. Ainsi, lorsque les experts d'OGF détectent des problèmes dans une province éloignée, ils peuvent contacter l'organisation responsable de l'OIF la plus proche pour lancer une enquête, améliorant ainsi le rapport coût-efficacité de l'OIF en RDC.

En outre, le plaidoyer en tant que réseau a plus d'impact que celui d'une seule organisation. Par exemple, le RENOI a organisé une conférence de presse à Kinshasa le 9 avril 2019 pour attirer l'attention des parties prenantes nationales et internationales sur les problèmes de gestion forestière dans la province de l'Équateur, ce qui a conduit à une mission conjointe entre OGF et des inspecteurs du ministère.

### Favoriser l'accès à l'information

L'accès à l'information est un défi pour les organisations pratiquant l'OIF (voir section 3). Pour résoudre ce problème, les organisations pratiquant l'OIF peuvent plaider pour que les gouvernements qui ont signé des APV se conforment à l'annexe sur la transparence de l'APV en rendant publiques les informations énumérées dans l'annexe. De plus, les organisations ayant signé un protocole d'accord avec le gouvernement peuvent négocier une clause leur donnant accès aux informations des ministères. Par ailleurs, les organisations pratiquant l'OIF peuvent être formées à l'utilisation d'outils gratuits tels que le portail Open Timber (OTP),<sup>19</sup> qui centralise les informations pertinentes provenant de sources multiples, y compris de l'administration et des entreprises. Enfin, le développement de réseaux infranationaux d'OIF avec les OSC locales est également une solution pour accéder aux documents stockés dans les bureaux des administrations locales. À plus long terme, les organisations pratiquant l'OIF peuvent plaider pour une plus grande transparence du secteur forestier, en rendant plus de documents accessibles au public.

### Négocier des protocoles d'accord efficaces

Les détails des protocoles d'accord que certaines organisations signent avec leur gouvernement pour encadrer leurs activités d'OIF sont essentiels, car ils définissent la manière dont les entités vont interagir (Mbzbain et Tchoudjen 2021). Le tableau 2 présente une analyse des spécifications de 11 accords (termes de référence, arrêtés ministériels, protocoles d'accord et obligations contractuelles) signés par sept organisations de cinq pays ayant pratiqué l'OIF entre 2001 et 2017. La formulation varie selon les types de documents, certains étant plus contraignants que d'autres (par exemple, les arrêtés ministériels par rapport aux termes de référence). Le contenu des spécifications est détaillé dans le tableau 2. Les droits accordés aux organisations pratiquant l'OIF dépendent de la volonté du gouvernement de leur accorder ces droits.

Tableau 2 | Analyse des spécifications de 11 accords signés par des organisations ayant pratiqué l'OIF entre 2001 et 2017

DROITS DES ORGANISATIONS PRATIQUANT L'OIF SPÉCIFIÉS DANS LES PA/PROTOCOLES/DÉCRETS	CAMEROUN			CONGO		RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO		RCA	GABON	PA IDÉAL
	GW	REM	AGRECO	REM	CAGDF	REM	OGF	CIEDD	CJ	
<b>MISSIONS/INFRACTIONS FORESTIÈRES</b>										
Accès aux documents d'exploitation forestière										
Ordre de mission permanent accordant l'accès à la forêt (par opposition aux ordres de mission accordés sur demande mission par mission)										
Sélection du représentant de la mission pour la majorité ou l'ensemble des titres du secteur forestier									*	
Proposition de mission conjointe extraordinaire avec le ministère										
Possibilité de se joindre aux activités d'application des lois du ministère										
Enquêtes indépendantes sans l'approbation ou la participation préalable du ministère										
Comité de lecture pour la publication des rapports de mission										
Délai maximal d'approbation de la publication du rapport de mission										
<b>ANALYSES ET SOUTIEN DE L'APPLICATION DE LA LOI</b>										
Accès aux processus d'application de la loi										
Suivi des infractions (accès aux documents et participation aux réunions)										
Publication d'analyses thématiques sans commentaires du ministère à condition qu'il ait approuvé les rapports d'enquête correspondants										
Délai maximal pour la soumission de commentaires par le ministère avant la publication automatique (analyses thématiques)										
Soutien technique au ministère (outils d'application des lois et outils législatifs)										
Activités FLEGT (textes de soutien, informations, outils) et activités de formation de la société civile										
Soutien financier au ministère										*

<span style="color: green;">■</span>	Oui
<span style="color: orange;">■</span>	Non mentionné, mentionné mais non confirmé, imprécis ou partiel. Ceci n'équivaut pas à un manque de droit
<span style="color: red;">■</span>	Non

Remarques : \* Non, ou oui avec des réserves (par exemple, un fonds dysfonctionnel en RDC) ou si l'impact sur la mise en œuvre est clair et que des mesures sont prises. Abréviations : OIF = Observation indépendante des forêts ; Congo = République du Congo ; RDC = République démocratique du Congo ; RCA = République centrafricaine ; PA = protocole d'accord ; GW = Global Witness ; REM = Resource Extraction Monitoring ; CAGDF = Cercle d'Appui à la Gestion Durable des Forêts ; OGF = Observatoire de la Gouvernance Forestière ; CIEDD = Centre pour l'Information Environnementale et le Développement Durable ; CJ = Conservation Justice ; FLEGT = Forest Law Enforcement, Governance and Trade.

Source : REM.

Toutefois, les organisations pratiquant l'OIF ont plus de chances de se voir accorder des droits supplémentaires si elles entament les négociations en sachant exactement ce qu'elles veulent obtenir. Idéalement, les protocoles d'accord devraient inclure toutes les clauses énumérées dans le tableau, à l'exception peut-être de celle figurant à la dernière ligne : le soutien financier au ministère. Les organisations pratiquant l'OIF peuvent utiliser cette liste comme point de départ pour la négociation ou la renégociation de leurs protocoles d'accord.

## Utiliser les technologies les plus adaptées

Les technologies de télédétection fournissent désormais des informations en temps quasi réel et sont disponibles gratuitement sur les smartphones via des applications telles que Forest Watcher,<sup>20</sup> ForestLink,<sup>21</sup> et FLEGT Watch.<sup>22</sup> Ces outils permettent aux organisations pratiquant l'OIF de programmer des missions dès qu'un événement majeur de déforestation est détecté. D'autres technologies comme les drones peuvent aussi soutenir les missions sur le terrain. En outre, les technologies émergentes comme l'identification du bois et la blockchain pourraient à l'avenir être utilisées pour étayer les enquêtes sur les chaînes d'approvisionnement. Les organisations pratiquant l'OIF doivent être formées aux technologies disponibles et à la manière de sélectionner de façon ciblée la technologie et les sources de données appropriées pour répondre à des questions spécifiques.

## Diversifier les interlocuteurs au sein de l'administration, au-delà du ministère des Forêts

Contacté d'autres ministères peut être un moyen efficace de répondre à la résistance politique du ministère des Forêts. Par exemple, les missions d'OIF identifiant une fraude fiscale massive sont pertinentes pour le ministère des Finances ou d'autres ministères dont les budgets dépendent de la collecte des impôts. Ainsi, tirer parti de la dynamique du pouvoir entre les ministères d'un même gouvernement peut également aider à surmonter la résistance politique du ministère des Forêts.

## Investir dans la communication des résultats à un public international plus large

Les rapports de l'OIF dans le bassin du Congo sont généralement publiés uniquement en français et ne sont diffusés qu'aux principales parties prenantes du pays et au gouvernement. Plusieurs options s'offrent aux organisations pratiquant l'OIF pour atteindre un public international plus large et créer une pression internationale pour agir sur les résultats de l'OIF. Pour commencer, les organisations pratiquant l'OIF peuvent traduire leurs rapports en anglais. Au Cameroun, par exemple, FODER a récemment publié plusieurs rapports dans différentes langues. Par ailleurs, les organisations pratiquant l'OIF peuvent télécharger les observations qu'elles ont recueillies sur l'OTP, où elles seront disponibles en anglais,

français, chinois, japonais, coréen et vietnamien, et utilisées par un public international. Une autre option stratégique consiste pour les organisations pratiquant l'OIF à s'associer à une ONG internationale pour publier un rapport qui attire l'attention des médias. Par exemple, au Cameroun, le Centre pour l'Environnement et le Développement (CED), s'est associée à la célèbre ONG Environmental Investigation Agency pour publier le rapport *Bois Volé, Temples Souillés* en 2020 (EIA et CED 2020). Les ONG internationales sont également mieux placées pour publier des résultats sensibles relatifs par exemple aux questions de corruption, dont la publication par les organisations locales peut être risquée.

## Rendre les données de l'OIF plus utilisables pour la mise en œuvre et l'application des mesures axées sur la demande dans les pays consommateurs

Les politiques axées sur la demande, telles que la loi coréenne sur l'utilisation durable des espèces de bois, la loi japonaise sur le bois propre, la loi australienne sur l'interdiction de l'exploitation illégale des forêts, les règlements bois de l'UE et du Royaume-Uni et la loi américaine Lacey, obligent les importateurs de bois à s'assurer qu'ils n'achètent que du bois légal. Ce processus est appelé diligence raisonnée. L'OIF met principalement l'accent sur les visites sur le terrain, tandis que les politiques axées sur la demande exigent également des importateurs une analyse documentaire. En mettant davantage l'accent sur la documentation officielle de conformité en plus du travail sur le terrain, les données de l'OIF seraient plus attrayantes pour les importateurs. Les organisations pratiquant l'OIF devraient ainsi faire davantage d'analyses de documents et produire plus d'observations sur la validité des documents officiels en se basant, par exemple, sur les documents disponibles sur l'OTP.<sup>23</sup> Les analyses documentaires produisent non seulement des observations facilement applicables aux évaluations de risques pour la diligence raisonnée, mais elles augmentent également l'efficacité de l'OIF car elles aident les organisations à mieux cibler leurs missions d'OIF sur le terrain. Par ailleurs, les organisations pratiquant l'OIF devraient développer des partenariats avec les fédérations de commerce du bois et les autorités compétentes chargées de faire appliquer les mesures axées sur la demande.

## Collecter davantage de données en dehors des forêts

Mener des enquêtes dans les zones où le bois est stocké, telles que les ports et les parcs de rupture, permet aux organisations pratiquant l'OIF de faire des observations portant sur de grands volumes de bois, difficiles à ignorer pour les agents de contrôle nationaux et les importateurs. En outre, les organisations pratiquant l'OIF devraient consacrer plus de temps à documenter les illégalités faciles à détecter et répandues, telles que les violations quotidiennes des quotas d'exportation de grumes, courantes dans une grande partie du bassin du

Congo, et le manque systémique de plans de gestion, comme l'a récemment signalé une organisation responsable de l'OIF en Côte d'Ivoire (Mulley 2020).

### Investir dans le suivi et l'évaluation, en utilisant des indicateurs standardisés au niveau régional

La mise en place d'un système de suivi et évaluation (S&E) bien conçu est impérative pour garantir l'amélioration continue des organisations pratiquant l'OIF, démontrer leur efficacité et rendre compte aux bailleurs de l'impact obtenu. Les analyses présentées dans les sections 2 et 3 doivent être produites plus fréquemment, idéalement chaque année, sur la base d'un ensemble d'indicateurs standardisés. WRI est en train de concevoir des indicateurs et des tableaux de bord standardisés pour soutenir le développement d'une approche régionale de suivi et évaluation, qui mettra en évidence les principales tendances de l'exploitation forestière illégale dans le bassin du Congo afin de soutenir les efforts de plaidoyer des organisations pratiquant l'OIF. Cette approche donnera aux organisations pratiquant l'OIF, aux gouvernements des pays producteurs et aux bailleurs la possibilité d'évaluer l'évolution de la conformité et de l'application des lois dans la région, et d'adapter leurs stratégies en conséquence. Les bailleurs qui financent l'OIF doivent exiger que celle-ci alimente en données ce tableau de bord régional de suivi et évaluation.

### Mobiliser un financement à long terme pour l'OIF

Les bailleurs devraient envisager d'investir dans des partenariats à plus long terme avec les organisations pratiquant l'OIF, soit individuellement, soit par le biais de plateformes telles que la PA-OI, à l'instar de l'approche adoptée pour la mise en place du fonds d'OIF en Indonésie.<sup>24</sup> Les bailleurs pourraient également réduire le temps consacré par les organisations pratiquant l'OIF à la collecte de fonds et à l'établissement de rapports en coordonnant leurs stratégies et en adoptant la même approche de financement à l'aide du même mécanisme de financement.

### Maintenir l'investissement dans le renforcement des capacités des organisations pratiquant l'OIF et des importateurs

Les bailleurs doivent continuer à investir dans la formation de nouvelles OSC et dans le renforcement des capacités des organisations existantes pratiquant l'OIF en matière de qualité et de standardisation. Toutefois, nous recommandons d'adopter de nouveaux formats tels que l'accompagnement et la formation continue sur le terrain, par opposition aux ateliers traditionnels.

Les importateurs doivent être formés pour savoir où trouver les données de l'OIF et comment les utiliser dans leur système de diligence raisonnée. En outre, les bailleurs pourraient investir dans le développement d'une communication plus directe entre les importateurs et les organisations pratiquant l'OIF. Par

exemple, des échanges supplémentaires avec les organisations pratiquant l'OIF sont nécessaires pour clarifier les données et conseiller les importateurs sur la manière d'atténuer le risque d'acheter du bois illégal à un producteur de bois donné. Les importateurs auraient intérêt à contacter les organisations pratiquant l'OIF pour demander des informations générales sur une entreprise ou une région spécifique, pour s'informer et demander des conseils sur un document, et pour planifier des visites sur le terrain dans les forêts gérées par leurs fournisseurs. Les organisations pratiquant l'OIF pourraient également aider à former les importateurs sur la manière d'évaluer la validité des documents de conformité fournis par les producteurs de bois pour des pays spécifiques.<sup>25</sup>

## 5. CONCLUSION

Depuis 2000, le concept d'OIF a évolué au fur et à mesure que les organisations pratiquant l'OIF ont innové pour relever les défis. Alors que le concept s'étend à de nouvelles régions et qu'il existe des possibilités de l'étendre à d'autres matières premières, nous recommandons aux organisations pratiquant l'OIF et aux bailleurs de continuer à travailler ensemble, avec d'autres parties prenantes, pour continuer à améliorer l'OIF. Que l'OIF mette l'accent sur le bois ou sur d'autres matières premières, qu'elle ait lieu dans le bassin du Congo ou dans toute autre région, la standardisation des données de l'OIF par l'adoption de normes de qualité, le développement d'une communauté de pratique de l'OIF et l'établissement de réseaux de l'OIF infranationaux sont indispensables. Le développement de solutions de financement à long terme liées à une approche rationalisée de suivi et évaluation est nécessaire pour l'OIF dans le bassin du Congo aujourd'hui et sera tout aussi important lorsque l'OIF s'étendra à d'autres régions et à d'autres matières premières. Enfin, le meilleur atout pour garantir que les organisations pratiquant l'OIF jouent un rôle dans la mise en œuvre des futures réglementations sur les matières premières est d'accroître l'utilisation des données de l'OIF dans la mise en œuvre des réglementations actuelles. Par conséquent, de nouvelles formes de renforcement des capacités, par le biais d'un accompagnement continu et de visites sur le terrain, sont urgemment nécessaires pour former davantage les organisations à la production de données de l'OIF plus exploitables pour l'application des réglementations relatives à la demande. Par ailleurs, les bailleurs, les ONG internationales et les organisations pratiquant l'OIF doivent également travailler plus étroitement avec les importateurs et les organismes chargés de l'application des lois dans les pays consommateurs afin d'intégrer officiellement les données de l'OIF comme source d'information dans les processus de diligence raisonnée.

## NOTES DE FIN

1. Y compris (mais pas uniquement) Brainforest, fondée en 1998 au Gabon, le Centre pour l'Environnement et le Développement (CED), fondé en 1994 au Cameroun, l'Observatoire Congolais des Droits de l'Homme (OCDH), fondé en 1994 au Congo, et le Groupe d'Action pour Sauver l'Homme et son Environnement (GASHE), fondé en 1999 en RDC.
2. Voir la section 4 pour plus de détails sur les protocoles d'accord.
3. Voir les figures 4 et 5 pour plus de détails sur l'OIF mandatée.
4. Les campagnes et communiqués de presse de Global Witness sur le pétrole en République du Congo (Global Witness 2005), sur le pétrole et les diamants dans les pays voisins (Global Witness 2003a) et sur les diamants (Global Witness 2003b) ont provoqué des tensions au sein du projet OIF Cameroun à plusieurs reprises, le gouvernement camerounais accusant Global Witness de les espionner régulièrement, ce qui a entraîné des menaces d'annulation du projet.
5. Voir la Section 1.3
6. REDD+ renvoie à Réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts. Pour plus d'informations, consultez le site <https://redd.unfccc.int/>.
7. Voir la figure 12 pour plus d'informations sur les types de recommandations proposées par les organisations pratiquant l'OIF.
8. FLAG est une association camerounaise qui promeut la transparence et la légalité dans la gestion des ressources naturelles dans le bassin du Congo et au-delà. Pour plus d'informations, consultez le site <http://flag-cmr.org/>.
9. Pour plus d'informations sur le portail Open Timber, consultez le site [www.opentimberportal.org](http://www.opentimberportal.org).
10. Un titre forestier confère au bénéficiaire des droits de propriété et/ou d'utilisation dans les limites de la zone couverte par le titre.
11. Les infractions peuvent avoir des noms différents selon les pays, c'est la raison pour laquelle FLAG a développé des catégories pour faciliter les comparaisons. Les catégories sont basées sur les principales caractéristiques des différentes infractions telles que décrites dans les lois des différents pays. Les observations ont été regroupées en catégories en fonction des faits décrits dans les rapports.
12. Les domaines d'intérêt des recommandations ont été identifiés en fonction de la nature du problème que la recommandation était censée résoudre et en référence aux principales étapes du cycle de gestion des ressources forestières et de la chaîne d'approvisionnement.
13. Les rapports non analysés par FLAG comprennent des rapports d'enquête sur la chaîne d'approvisionnement en bois, des rapports d'analyse annuels, des rapports d'analyse trimestriels, des notes d'information trimestrielles, des analyses législatives et des rapports d'analyse thématiques, qui comprenaient tous des analyses et des recommandations sur les lacunes de la législation, le suivi des infractions, les sanctions, les tendances en matière d'infractions, la couverture des missions et le renforcement des capacités en matière d'application de la loi.
14. Voir Rainforest Foundation Norway, Rainforest Foundation UK, Global Witness, Greenpeace, et Dynamique des Groupes des Peuples Autochtones. n.d. « Le gouvernement de la RDC rétablit les concessions forestières illégales en violation de son propre moratoire. » <https://www.rainforestfoundationuk.org/media.ashx/drc-moratorium-reinstated-20-february-2018.pdf>. Consulté en octobre 2021.
15. Arrêté conjoint n°0162/MINFOF/MINTP/MINMAP.
16. Entretien avec un importateur, Londres, octobre 2020 ; entretien avec une fédération du commerce du bois, Londres, octobre 2020.
17. Entretien conduit par REM avec un importateur en 2020.
18. Pour plus d'informations sur le portail Open Timber, consultez le site [www.opentimberportal.org](http://www.opentimberportal.org).
19. Pour plus d'informations sur le portail Open Timber, consultez le site [www.opentimberportal.org](http://www.opentimberportal.org).
20. Pour plus d'informations sur Forest Watcher, consultez le site <https://forestwatcher.globalforestwatch.org/>.
21. Pour plus d'informations sur ForestLink, consultez le site <https://www.rainforestfoundationuk.org/rfm>.
22. Pour plus d'informations sur FLEGT Watch, consultez le site <https://cidt.org.uk/cv4c/flegtwatch/>.
23. Pour plus d'informations sur le portail Open Timber, consultez le site [www.opentimberportal.org](http://www.opentimberportal.org).
24. Consultez le site [www.forestfund.or.id/en/](http://www.forestfund.or.id/en/) pour plus d'informations sur le Fonds indépendant de surveillance des forêts en Indonésie.
25. Entretien conduit par REM avec un importateur en 2020.

## RÉFÉRENCES

- Barber, C.V., and K. Canby. 2018. "Assessing the Timber Legality Strategy in Tackling Deforestation." Working Paper. Washington, DC: World Resources Institute.
- Brack, D., and C. Léger. 2013. *Exploring Credibility Gaps in Voluntary Partnership Agreements: A Review of Independent Monitoring Initiatives and Lessons to Learn*. London, UK: Global Witness.
- Brown, D., and C. Luttrell. 2005. *Review of Independent Forest Monitoring*. London, UK: DFID.
- CIDT (Centre for International Development and Training). 2019. "Le Système Normalisé d'Observation Indépendante Externe (SNOIE) contribue à 72,5 millions de FCFA aux recettes forestières." Telford, UK: CIDT, University of Wolverhampton. <https://cidt.org.uk/le-systeme-normalise-dobservation-independante-externe-snoie-contribue-a-725-million-de-fcfa-aux-recettes-forestieres/>.
- CIDT. 2021. *Projet voix des citoyens pour le changement : Observation forestière dans le bassin du Congo. Rapport narratif final du projet*. Telford, UK: CIDT, University of Wolverhampton.
- CIDT and FODER (Forêts et Développement Rural). 2021. "SNOIE and ISO Certification: An Innovative Approach Ensures the Reliability of Information." Telford, UK: CIDT, University of Wolverhampton. <https://cidt.org.uk/wp-content/uploads/2021/05/Story-SNOIE-EN-Final.pdf>.
- EFI (European Forest Institute). 2020. "What Is a VPA?" <http://www.vpaunpacked.org/en/web/vpa-unpacked-multilang/vpa-what-is-a-vpa>.
- EFI. 2021. *Independent Monitoring in the Forest Sector: Moving beyond Law Enforcement*. Joensuu, Finland: EFI. <https://www.euredd.efi.int/publications/independent-monitoring-in-the-forest-sector-moving-beyond-law-enforcement>.
- EIA and CED (Environmental Investigation Agency and Centre pour l'Environnement et le Développement). 2020. *Tainted Timber, Tarnished Temples: How the Cameroon-Vietnam Timber Trade Hurts the Cameroonian People and Forests*. [https://content.eia-global.org/posts/documents/000/001/133/original/EIA\\_CED\\_report\\_tainted\\_timber\\_tarnished\\_temples.pdf](https://content.eia-global.org/posts/documents/000/001/133/original/EIA_CED_report_tainted_timber_tarnished_temples.pdf).
- FAO (Food and Agriculture Organization of the United Nations). 2021. "Ten Lessons Learned on Independent Forest Monitoring from the FAO-EU FLEGT Programme." <https://www.fao.org/in-action/eu-fao-flegt-programme/news-events/news-details/en/c/1455750/>.
- Global Witness. 2003a. "Does US Bank Harbour Equatorial Guinea's Oil Millions in Secret Accounts? US Department of Justice Must Investigate." <https://www.globalwitness.org/en/archive/does-us-bank-harbour-equatorial-guineas-oil-millions-secret-accounts-us-department-justice/>.
- Global Witness. 2003b. "For a Few Dollars More: How al Qaeda Moved into the Diamond Trade." <https://www.globalwitness.org/en/archive/few-dollar-more-how-al-qaeda-moved-diamond-trade/>.
- Global Witness. 2005. "Congo Oil Trading Scandal Implicates Top Government Officials." <https://www.globalwitness.org/en/press-releases/congo-oil-trading-scandal-implicates-top-government-officials/>.
- Global Witness. 2013. "Global Witness and Cambodia – Key Moments." <https://www.globalwitness.org/en/campaigns/cambodia/global-witness-and-cambodia-key-moments/>.
- Greenpeace. 2015. *Le commerce du bois CCT du Cameroun vers l'Europe*. Amsterdam: Greenpeace Nederland. [https://www.greenpeace.org/static/planet4-africa-stateless/2018/10/d69337f0-d69337f0-le\\_commerce\\_du\\_bois\\_cct.pdf](https://www.greenpeace.org/static/planet4-africa-stateless/2018/10/d69337f0-d69337f0-le_commerce_du_bois_cct.pdf).
- Infos Gabon. 2019. "Gabon: Bilan 2018 de l'ALEFI." <https://fr.infosgabon.com/gabon-bilan-2018-de-lalefi/>.
- Mbzibain, A., and T.N. Tchoudjen. 2021. *NGO-State Relations in the Monitoring of Illegal Forest Logging and Wildlife Trafficking in Central Africa*. Telford, UK: CIDT.
- MINFOF and WRI (Ministry of Forests and Wildlife, Cameroon, and World Resources Institute). 2017. Interactive Forest Atlas of Cameroon. <https://cmr-data.forest-atlas.org/search?groupIds=e4e27617522346228ebfcd81670c2dc4>.
- Mulley, B. 2020. "New Evidence Suggests Ivorian Timber Merits Tougher EUTR Due Diligence (commentary)." *Mongabay*.
- Nguiffo, S., A. Mbzibain, H. Mohamed, and H. Blanchard. 2021. "Le juge et la forêt en Afrique Centrale: Pourquoi l'exploitation illégale persiste et s'intensifie dans les pays du Bassin du Congo?" Wolverhampton, England: University of Wolverhampton, CIDT.
- Noguerón, R., L. Cheung, J. Mason, and B. Li. 2018. *Sourcing Legally Produced Wood: A Guide for Businesses—2018 Edition*. Washington, DC: World Resources Institute. [https://forestlegality.org/sites/default/files/2022-02/WRI\\_Report\\_LegalityGuide\\_0.pdf](https://forestlegality.org/sites/default/files/2022-02/WRI_Report_LegalityGuide_0.pdf).

---

PA-OI (Plateforme Africaine d'Observation Indépendante). 2019. "Définition de la PAOI." <https://pa-oi.org/definition-de-la-paoi/>.

Pillet, N. 2018. "Forest Legality in the Congo Basin, Part II: Independent Monitoring—What's Next?" Presentation, World Resources Institute, Harmon Center, Washington, DC, October 25.

REM (Resource Extraction Monitoring). n.d. *Evolution du contrôle et des sanctions de l'exploitation forestière illégale au Cameroun*. Rapport bilan mars 2005. Décembre 2009. London: REM. [https://www.rem.org.uk/documents/REM\\_IMFLEG\\_Cameroun\\_Rapport\\_finprojet.pdf](https://www.rem.org.uk/documents/REM_IMFLEG_Cameroun_Rapport_finprojet.pdf).

REM. 2005. Étude de faisabilité pour un projet d'Observateur Indépendant en République du Congo. London: REM. <https://www.rem.org.uk/documents/Mission.pdf>.

REM. 2012. *Etat des lieux de l'application et du respect de la loi forestière dans la perspective de la délivrance des premières autorisations en République du Congo, rapport annuel 2012*. London: REM.

Republic of the Congo. 2020. Loi n° 33-2020 du 8 juillet 2020. Brazzaville: Republic of the Congo. [https://www.fair-and-precious.org/files/upload/news/21-07-2020\\_nouveau-code-forestier\\_RoCongo.pdf](https://www.fair-and-precious.org/files/upload/news/21-07-2020_nouveau-code-forestier_RoCongo.pdf).

Transparency International. 1999. Corruption Perceptions Index: 1999. <https://www.transparency.org/en/cpi/1999>.

Transparency International. 2003. *Rapport mondial sur la corruption 2003*. Berlin: Transparency International. [https://images.transparencycdn.org/images/2003\\_GCR\\_AccessInfo\\_FR.pdf](https://images.transparencycdn.org/images/2003_GCR_AccessInfo_FR.pdf).

Vallée, M., T. Schneider, and M. Steil. 2019. "Open Timber Portal: Incentivizing Legal Timber Trade by Improving Access to Information." Technical Note. Washington, DC: World Resources Institute. [https://www.researchgate.net/publication/340463791\\_OPEN\\_TIMBER\\_PORTAL\\_INCENTIVIZING\\_LEGAL\\_TIMBER\\_TRADE\\_BY\\_IMPROVING\\_ACCESS\\_TO\\_INFORMATION](https://www.researchgate.net/publication/340463791_OPEN_TIMBER_PORTAL_INCENTIVIZING_LEGAL_TIMBER_TRADE_BY_IMPROVING_ACCESS_TO_INFORMATION).

## REMERCIEMENTS

Nous remercions nos partenaires stratégiques institutionnels qui fournissent des subventions de fonctionnement au WRI ; le ministère néerlandais des Affaires étrangères, le ministère royal danois des Affaires étrangères et l'Agence suédoise de coopération internationale au développement.

Les auteurs expriment leur reconnaissance aux organisations pratiquant l'OIF, FODER, OGF, Brainforest, CIEDD, CAGDF et Conservation Justice, pour d'avoir partagé et donné un aperçu de leurs rapports. Les remerciements des auteurs vont également à Brad Mulley pour ses conseils et son expertise, Diane Bala pour la compilation et l'analyse des données, ainsi que Teodyl Nkuintchua, Achille Djeagou, Justin Kamga, Zuraidah Said, Rod Taylor, Tina Schneider, Marc Vandenhoute et Sarah Fumey pour leurs révisions approfondies et leurs observations utiles.

Merci également à Susan Vincent, Emily Matthews, Romain Warnault, Rosie Ettenheim, Shannon Collins, Sarah DeLucia, Renee Pineda et Emilia Suarez pour leur aide avec les étapes d'édition et de mise en page ainsi que leur soutien administratif. Cette publication a été produite avec le soutien financier de l'Union européenne, du Foreign, Commonwealth & Development Office du Royaume-Uni et de l'Agence norvégienne pour la coopération au développement et ne reflète pas nécessairement les opinions des bailleurs susmentionnés.

## À PROPOS DES AUTEURS

**Marie Vallée** est responsable de projet au sein de l'Initiative pour la Légalité Forestière au WRI.

Contact : marie.vallee@wri.org

**Serge Moukouri** est ingénieur forestier et directeur du développement et du suivi interne chez FLAG.

Contact : moukouri@flag-cm.org

**Valérie Vauthier** est directrice de REM.

Contact : vvauthier@rem.org.uk

**Sophie Labaste** est chargée de recherche au sein de l'Initiative pour la Légalité Forestière du WRI.

Contact : sophie.labaste@wri.org



CO-FINANCÉ PAR L'UNION EUROPÉENNE



NICFI

Norway's International Climate and Forest Initiative



## À PROPOS DE REM

Resource Extraction Monitoring (REM) est une organisation britannique à but non lucratif fondée en 2003 et spécialisée dans l'observation indépendante forestière mandatée. Nous avons eu des bureaux au Cameroun, en République du Congo, en République démocratique du Congo et avons travaillé dans 13 autres pays. Outre notre travail de base consistant à mettre en œuvre les projets d'OIF mandatée, nous fournissons une formation approfondie et un soutien aux agents chargés de l'application de la législation forestière et aux OSC en matière de techniques de suivi et de collecte de données fiables. Nous développons des outils en collaboration avec les gouvernements, les ONG ou le secteur privé pour améliorer l'application de la loi forestière, tels que des manuels de droit et de procédures, des bases de données d'infractions et des systèmes de suivi. Nous étudions actuellement la manière dont les technologies numériques peuvent soutenir la restauration et la conservation des écosystèmes.



## À PROPOS DE FLAG

Enregistré au Cameroun depuis septembre 2012, FLAG promeut les principes de bonne gouvernance dans la gestion des ressources naturelles dans le bassin du Congo avec un accent particulier sur la légalité et la transparence. FLAG dispose d'une solide expertise dans la mise en œuvre d'une observation indépendante de la gestion des ressources naturelles, et la partage via la formation et l'accompagnement des institutions étatiques et des organisations de la société civile. FLAG travaille également à la standardisation de l'observation indépendante dans le bassin du Congo en tant que membre et secrétariat technique de la Plateforme africaine pour l'observation indépendante (PA-OI).



## À PROPOS DE WRI

Le World Resources Institute est une organisation de recherche mondiale qui transforme de formidables idées en des réalités au confluent de l'environnement, des opportunités économiques et du bien-être humain

### Notre défi

Les ressources naturelles sont le fondement des opportunités économiques et du bien-être humain. Aujourd'hui toutefois, nous épuisons les ressources de la Terre à un rythme insoutenable, ce qui compromet les économies et la vie des personnes. Les populations dépendent d'une eau propre, de terres fertiles, de forêts saines et d'un climat stable. Des villes viables et une énergie propre sont essentielles pour une planète durable. Nous devons faire face à ces défis mondiaux urgents au cours de cette décennie.

### Notre vision

Notre vision est celle d'une planète équitable et prospère grâce à la gestion rationnelle des ressources naturelles. Nous aspirons à créer un monde où les actions des gouvernements, des entreprises et des communautés s'associent pour éliminer la pauvreté et protéger un environnement naturel pour tous.

### Notre approche

#### COMPTER

Nous commençons par les données. Nous menons des recherches indépendantes en nous appuyant sur les dernières technologies pour élaborer de nouvelles idées et des recommandations. Notre analyse rigoureuse identifie les risques, dévoile les possibilités et présente des stratégies intelligentes. Nous concentrons nos efforts sur les économies influentes et émergentes où l'avenir de la durabilité sera déterminé.

#### TRANSFORMER

Nous nous servons de nos recherches pour influencer les politiques gouvernementales, les stratégies commerciales et l'action de la société civile. Nous testons des projets avec les communautés, les entreprises et les organismes gouvernementaux afin de bâtir une base de preuves solides. Ensuite, nous travaillons avec des partenaires pour apporter sur le terrain des changements qui réduisent la pauvreté et renforcent la société. Nous engageons notre responsabilité pour des résultats concrets et durables.

#### METTRE À L'ÉCHELLE

Nous ne réfléchissons pas à petite échelle. Après les tests, nous travaillons avec des partenaires pour adopter et étendre nos efforts aux niveaux régional et mondial. Nous nous engageons auprès des décideurs pour mener à bien nos idées et intensifier notre influence. Nous mesurons le succès via des actions des gouvernements et des entreprises qui améliorent la vie des gens et soutiennent un environnement sain.